



**PREFECTURE DE L'YONNE**

**Recueil des Actes Administratifs n°02 du 7 février 2011**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

| N° d'arrêté | Date | Objet de l'arrêté | Page |
|-------------|------|-------------------|------|
|-------------|------|-------------------|------|

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**Cabinet**

|                          |            |  |   |
|--------------------------|------------|--|---|
| PREF – CAB – 2010 – 0664 | 30/12/2010 | Arrêté portant mise à jour du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du département de l'Yonne | 4 |
|--------------------------|------------|--|---|

**Direction des collectivités et du développement durable**

|                    |            |  |   |
|--------------------|------------|--|---|
| PREF/DCDD/2011/012 | 11/01/2011 | Arrêté portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Yonne ( <i>annule et remplace l'arrêté n°PREF DCDD 2010 0062 du 4 février 2010</i> ) | 4 |
|--------------------|------------|--|---|

**Direction de la citoyenneté et des titres**

|                         |            |  |    |
|-------------------------|------------|--|----|
| PREF/DCT/2011/0043      | 18/01/2011 | Arrêté collectif portant attribution de la licence temporaire d'entrepreneur de spectacles   | 10 |
| PREF/DCT/2011/0067      | 21/01/2011 | Arrêté fixant le délai de dépôt des candidatures pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011  | 10 |
| PREF/DCT/2011/0068      | 21/01/2011 | Arrêté fixant les tarifs maxima admis au remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux pour l'élection des conseillers généraux des 20 et 27 mars 2011  | 11 |
| PREF/DCT/ SVC/ 2011/074 | 21/01/2011 | Arrêté portant fixation du calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2011  | 12 |
| PREF/DCT/SVC/2011/0091  | 26/01/2011 | Arrêté fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Yonne | 14 |

**Direction des collectivités et des politiques publiques**

|                         |            |  |    |
|-------------------------|------------|--|----|
| PREF/DCPP/SEE/2011/0005 | 17/01/2011 | Arrêté portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique de l'Yonne                                   | 15 |
| PREF-DCPP-2011-009      | 24/01/2011 | Arrêté portant agrément à la SAS Jean MARTIN ( MARTIN ENVIRONNEMENT) pour le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Yonne | 16 |

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

|                    |            |  |    |
|--------------------|------------|--|----|
| DDT-SEPP-2010-0002 | 21/12/2010 | Arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable alimentant les communes de Lasson et Neuvy-Sautour dit «Puits de Perrières» et situé sur la commune Lasson (Yonne)   | 17 |
| DDT-SEPP-2010-0006 | 23/12/2010 | Arrêté fixant le programme d'actions à mettre en œuvre dans la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de la commune de Migennes dit «captage de Fontaine au Seigneur» situé sur la commune de Laroche-Saint-Cydroine et visant la restauration de la qualité de la ressource | 19 |
| DDT-SERI-2011-0001 | 07/11/2011 | Arrêté approuvant le plan de prévention des risques naturels d'inondation de l'Armançon et de l'Armanche sur le territoire de la commune de Saint-Florentin  | 27 |
| DDT/SEFC/2011/0003 | 20/01/2011 | Arrêté portant distraction et soumission du régime forestier de bois situés sur le territoire de la commune de GLAND   | 27 |
| DDT/SEFC/2011/0001 | 17/01/2011 | Arrêté portant dissolution de l'association foncière de remembrement de la commune de GISY LES NOBLES  | 27 |
| DDT/SEFC/2011/0004 | 20/01/2011 | Arrêté portant renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de la commune de CRAIN   | 28 |

|                    |            |   |    |
|--------------------|------------|---|----|
| DDT/SEFC/2011/0005 | 20/01/2011 | Arrêté portant renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de la commune LES ORMES   | 28 |
| 2011-04            | 20/01/2011 | Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.   | 29 |
| 2011-05            | 21/01/2011 | Décision de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.  | 31 |
| PREF/MAP/2011/003  | 07/02/2011 | Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Yves GRANGER, directeur départemental des territoires, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la DDT | 31 |

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

|                       |            |   |    |
|-----------------------|------------|---|----|
| DDCSPP-HPP N°2011-002 | 10/01/2011 | Arrêté agréant M. BEAURENAUT Jacques en tant que mandataire judiciaire à la protection des majeurs. | 33 |
|-----------------------|------------|---|----|

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – Unité territoriale de l'Yonne**

|          |            |   |    |
|----------|------------|---|----|
| 001/2011 | 20/12/2010 | Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail - Promotion du 01 janvier 2011 | 34 |
|----------|------------|---|----|

**MAISON D'ARRET D'AUXERRE**

|  |            |  |    |
|--|------------|--|----|
|  | 07/01/2011 | Décision portant délégation de signature – Jean Luc AUBIN      | 56 |
|  | 07/11/2011 | Décision portant délégation de signature – Johann MERLY        | 57 |
|  | 07/11/2011 | Décision portant délégation de signature – Christophe MARCOTTE | 57 |
|  | 07/11/2011 | Décision portant délégation de signature – Pascal POULAIN      | 57 |
|  | 07/11/2011 | Décision portant délégation de signature – Stéphane COLIN      | 58 |
|  | 07/11/2011 | Décision portant délégation de signature – Hervé HEIZER        | 58 |
|  | 21/01/2011 | Décision portant délégation de signature – Carine JONROND      | 58 |
|  | 21/01/2011 | Décision portant délégation de signature – Dabia LEBRETON      | 59 |

**COUR D'APPEL DE PARIS**

|  |            |  |    |
|--|------------|--|----|
|  | 18/01/2011 | Décision portant délégation de signature pour le fonctionnement du pôle Chorus | 59 |
|  | 18/01/2011 | Décision portant délégation de signature                                       | 61 |

**PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE, PREFECTURE DE LA COTE D'OR**

|           |            |  |    |
|-----------|------------|--|----|
| 11-21 BAG | 25/01/2011 | Arrêté portant délégation de signature du Secrétaire général de la préfecture de Côte d'Or en matière de gestion des personnels administratifs relevant du MIOMCTI pour les départements et de la région Bourgogne | 62 |
|-----------|------------|--|----|

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE**

|              |            |  |    |
|--------------|------------|--|----|
| DSP 162/2010 | 29/11/2011 | Arrêté fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour le Centre Hospitalier d'Auxerre | 63 |
| DSP 163/2010 | 29/11/2010 | Arrêté fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour la Clinique Paul Picquet        | 63 |
| DSP 164/2010 | 29/11/2010 | Arrêté fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour le Centre Hospitalier d'Avallon | 63 |

|              |            |  |    |
|--------------|------------|--|----|
| DSP 165/2010 | 29/11/2010 | Arrêté fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour le Centre Hospitalier de Joigny   | 64 |
| DSP 166/2010 |            | Arrêté fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour le Centre Hospitalier de Tonnerre | 64 |
| DSP 167/2010 | 29/11/2010 | Arrêté fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour la Polyclinique Sainte Marguerite | 64 |
| DSP 168/2010 | 29/11/2010 | Arrêté fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour le Centre Hospitalier de Sens     | 65 |

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

|                |            |   |    |
|----------------|------------|---|----|
|                | 14/01/2011 | Décision portant subdélégation de signature | 65 |
| 2011- 3 d 2011 | 11/01/2011 | Décision portant subdélégation de signature | 67 |

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

|  |  |  |    |
|--|--|--|----|
|  |  | État des zones de développement de l'éolien dans le département de l'Yonne à la date du 31 décembre 2010 ( <i>en application des dispositions prévues au III de l'article 1 du décret 2001-410</i> ) | 68 |
|--|--|--|----|

**CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT DE LYON**

|  |            |   |    |
|--|------------|---|----|
|  | 11/01/2011 | Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ingénierie publique dans le département de l'Yonne | 69 |
|--|------------|---|----|

**AVIS DE CONCOURS - RECRUTEMENT**

***Agence régionale de santé de Bourgogne – DT Saône et Loire***

|  |  |   |    |
|--|--|---|----|
|  |  | Avis de recrutement sans concours de huit agents des services hospitaliers qualifiés au titre de l'année 2010 au centre hospitaliers de Mâcon (71) au titre de l'année 2010 | 70 |
|  |  | Avis de recrutement sans concours de huit agents de services hospitaliers qualifiés à l'EHPAD de Buxy (71)  | 70 |
|  |  | Avis de concours sur titres pour le recrutement de quatre aides soignants à l'EHPAD de Buxy (71)  | 71 |
|  |  | Avis de recrutement sans concours de trois adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2010 au centre hospitalier de Macon (71)                  | 71 |

1. Cabinet

**ARRETE N°PREF – CAB – 2010 – 0664 du 30 décembre 2 010**  
**portant mise à jour du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du département de l'Yonne**

ARTICLE 1 : L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département, est consignée dans le Dossier Départemental sur les risques majeurs (DDRM) annexé au présent arrêté\*.

ARTICLE 2 : Le DDRM de 2010 abroge celui de 2001

Le préfet,  
Pascal LELARGE

\* Ce dossier est consultable au service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile ou sur internet à l'adresse suivante : [http://www.yonne.pref.gouv.fr/visu\\_article.php?nav=I&id=644](http://www.yonne.pref.gouv.fr/visu_article.php?nav=I&id=644)

2. Direction des collectivités et du développement durable

**Arrêté PREF/DCDD/2011/012 du 11 janvier 2011**  
**portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Yonne**  
**(annule et remplace l'arrêté n°PREF DCDD 2010 0062 du 4 février 2010)**

Article 1<sup>er</sup> : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites présidée par le préfet ou son représentant, est composée de membres répartis en quatre collèges :

**1 – 1<sup>er</sup> collège : représentants des services de l'Etat, membres de droit :**

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- un représentant de la direction départementale des territoires de l'Yonne (DDT)
- un représentant du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- un représentant de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne (DDCSPP)

**2 – 2<sup>ème</sup> collège : représentants des collectivités territoriales :**

Membres désignés par le Conseil Général

- M. Jean PINGAL, Conseiller général du canton de Villeneuve l'Archevêque
- M. Jean Michel DELAGNEAU, Conseiller général du canton de Seignelay

Maires

- M. André VILLIERS, maire de Vézelay
- M. Bernard COLLETTE, Maire de Jouancy

Etablissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- M. Michel COURTOIS, président de la communauté de communes de Charny

**3 – 3<sup>ème</sup> collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles**

| Titulaires  | Suppléants   |
|---|--|
| <u>Représentants des associations agréées de protection de l'environnement</u>                                  |  |
| - M. Thomas BARRAL, ligue pour la protection des oiseaux (LPO)  | - M. Jean Claude ROCHER, association de défense des sites des vallées de l'Yonne et de la Cure (ADYC)                  |
| - M. Jean Paul COUILLAULT, président de l'association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne  | - M. Michel BREDEAU, président de la fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FYPPMA) |
| <u>Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites et du cadre de vie</u> |  |
| - M. Bruno DANNOUX, délégué départemental de « la demeure historique »  | - M. Pierre MOUTARD, architecte et urbaniste, S.P.P.E.F.   |
| - Mme Sophie MAENE, conservatrice du muséum d'histoire naturelle d'Auxerre                                      | - M. Gilles PAVY, muséum d'histoire naturelle d'Auxerre  |
| <u>Représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles</u>                                 |  |
| - M. Arnaud DELESTRE, représentant de la chambre d'agriculture de l'Yonne                                       | - M. Bruno de LUGET, représentant le syndicat des forestiers privés de l'Yonne   |

**4 – 4<sup>ème</sup> collège : personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisées**

| Titulaires  | Suppléants   |
|---|--|
| <u>Protection de la nature</u>  |  |
| - M. Jean Luc GRANDADAM, chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) | - M. Olivier LECAS, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne           |
| - M. Christian QUATRE, chef du service départemental de l'ONEMA   | - Mme Odile BERTHELOT, agence interdépartementale Bourgogne Ouest de l'Office national de forêts |
| <u>Préservation des sites et paysages</u>   |  |
| - M. Antoine LERICHE, architecte du patrimoine  | - M. Bertrand FRANCIN, architecte  |
| - M. Jean Luc DEMAUX, géographe   | - M. Régis JUVIGNY, paysagiste conseil   |
| <u>Publicité</u>  |  |
| - M. Pascal DEMARTIN, société affichage Demartin  | - M. Hervé COUILLARD, société Avenir   |
| <u>Carrières</u>  |  |
| - M. Jean Baptiste COLOMBET, directeur de la société Sablière et entreprises Colombet                                   | - M. Pascal MINET, PDG de la société CANO SNED   |
| <u>Faune sauvage</u>  |  |
| - M. Dominique CRICKBOOM, responsable du centre de sauvegarde pour oiseaux sauvage à Fontaine la Gaillarde              | - M. Emmanuel RIBOT, responsable du magasin « l'aquarium » à Sens                                |

**Article 2 :** La commission se réunit en cinq formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant et composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges :

**Article 2-1 :** la formation spécialisée dite « **de la nature** » comprend les membres suivants :

**a) 1er collège :**

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires ;
- un représentant de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- un représentant du service départemental de l'architecture et du patrimoine

#### **b) 2ème collègue**

##### Membres désignés par le Conseil Général

- M. Jean PINGAL, Conseiller général du canton de Villeneuve l'Archevêque
- M. Jean Michel DELAGNEAU, Conseiller général du canton de Seignelay

##### Maires

- M. André VILLIERS, maire de Vézelay
- M. Jacques GILET, maire de Champignelles

#### **c) 3ème collègue**

- M. Thomas BARAL, ligue pour la protection des oiseaux
- M. Jean Louis CLERE, FYPPMA
- Mme Sophie MAENE, conservatrice du muséum d'histoire naturelle d'Auxerre
- M. Bruno de LUGET, syndicat des forestiers privés de l'Yonne
- Mme Catherine SCHMITT, présidente de Yonne nature environnement
- M. Jean Claude ROCHER, ADYC
- M. Gilles PAVY, muséum d'histoire naturelle d'Auxerre
- M. Arnaud DELESTRE, chambre d'agriculture de l'Yonne

#### **d) 4ème collègue**

- M. Olivier LECAS, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne
- M. Jean Luc GRANDADAM, chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (O.N.C.F.S.)
- Mme Odile BERTHELOT, Office national des forêts (O.N.F.)
- M. Christian QUATRE, chef du service départemental de l'ONEMA
- M. Patrick GUERREAU, vice président de la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne
- M. Sébastien PERRUSSON, ONCFS
- M. Pascal GALLET, ONF
- M. Eric FEDOROFF, conservatoire botanique national du bassin parisien

*Nota : lorsque la formation spécialisée dite « de la nature » se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives peuvent être invités à y participer, sans voix délibérative.*

**Article 2-2** : la formation spécialisée dite « **des sites et des paysages** » comprend les membres suivants :

#### **a) 1<sup>er</sup> collègue**

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires ;
- un représentant du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- un représentant de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

#### **b) 2<sup>ème</sup> collègue**

##### Membres désignés par le Conseil Général

- M. Jean PINGAL, Conseiller général du canton de Villeneuve l'Archevêque

##### Maires

- M. André VILLIERS, maire de Vézelay
- M. Bernard COLLETTE, Maire de Jouancy

Etablissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- M. Michel COURTOIS, président de la communauté de communes de Charny

**c) 3<sup>ème</sup> collège**

Titulaires

- Mme Catherine SCHMITT, présidente de Yonne nature environnement (Y.N.E.)
- M. Jean Paul COUILLAULT, président de l'association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne (ADENY)
- M. Bruno DANNOUX, délégué départemental de la « demeure historique »
- M. Arnaud DELESTRE, représentant la chambre d'agriculture de l'Yonne

Suppléants

- Mme Geneviève ASSEMAT, association de défense des sites des vallées de l'Yonne et de la cure (ADYC)
- M. François BOUZENDORF, ligue pour la protection des oiseaux (L.P.O.) de l'Yonne
- M. Etienne VALLERY RADOT, délégué des « vieilles maisons françaises »
- M. Bruno de LUGET, représentant le syndicat des forestiers privés de l'Yonne

**d) 4<sup>ème</sup> collège**

- M. Antoine LERICHE, architecte du patrimoine
- M. Jean Luc DEMAUX, géographe
- M. Bertrand FRANCIN, architecte
- M. Pierre MOUTARD, architecte urbaniste

- Mme Myriam HOLLARD, paysagiste conseil
- M. Régis JUVIGNY, paysagiste conseil
- Mme Julie GUILLAUME, ingénieur agronome au S.E.D.A.R.B
- M. Raymond CALLEDE, urbaniste

**Article 2-3** : la formation spécialisée dite « **de la publicité** » comprend les membres suivants :

**a) 1<sup>er</sup> collège**

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires ;
- un représentant du service départemental de l'architecture et du patrimoine

**b) 2<sup>ème</sup> collège**

*Membres désignés par le Conseil Général*

- M. Bruno GERVIER, conseiller général du canton de Sens Nord Est

*Maires*

- M. André VILLIERS, maire de Vézelay
- M. Bernard COLLETTE, Maire de Jouancy

**c) 3<sup>ème</sup> collège**

Titulaires

- Mme Catherine SCHMITT, présidente de Yonne nature environnement (Y.N.E.)
- M. Jean Paul COUILLAULT, président de l'association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne (ADENY)
- M. Pierre MOUTARD, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)

Suppléants

- Mme Micheline KRAHENBULH (Y.N.E.)
- M. Paul GIRARD (ADENY)
- Mme Myriam HOLLARD, paysagiste conseil

#### **d) 4<sup>ème</sup> collègue**

##### Représentants des entreprises de publicité :

- M. Pascal DEMARTIN, société DEMARTIN affichage à Migennes
- M. Hervé COUILLARD, société Avenir
- M. Yorri THEVENOT, société CBS OUTDOOR
- M. Stéphane VAUQUELIN, société CBS OUTDOOR

##### Représentants des fabricants d'enseignes :

- M. Fabrice CLOSIER, SARL Alpha Publicité à Sens
- M. Franck SOREL, SARL Alpha publicité à Sens

**Article 2-4** : la formation spécialisée dite « **des carrières** » comprend les membres suivants :

##### **a) 1<sup>er</sup> collègue**

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires ;
- un représentant du service départemental de l'architecture et du patrimoine

##### **b) 2<sup>ème</sup> collègue**

##### Membres désignés par le Conseil Général

- M. Jean PINGAL, conseiller général du canton de Villeneuve l'Archevêque

##### Maires

- Mme Martine MARQUANT, maire de Nitry

*Nota : le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation d'exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.*

#### **c) 3<sup>ème</sup> collègue**

- Mme Micheline KRAHENBUHL, Yonne nature environnement (Y.N.E.)
- M. Jean Claude ROCHER, association de défense des sites des vallées de l'Yonne et de la Cure (A.D.Y.C)
- M. Arnaud DELESTRE, représentant de la chambre d'agriculture de l'Yonne
- Mme Catherine SCHMITT (Y.N.E.)
- M. Jean Louis CLERE, fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FYPPMA)
- M. Bruno de LUGET, syndicat des propriétaires forestiers privés

#### **d) 4<sup>ème</sup> collègue**

##### Représentants des exploitants de carrières :

- M. Jean Baptiste COLOMBET, société des sablières et entreprises COLOMBET
- M. Xavier BOUQUET, compagnie des sablières de la Seine
- M. Jean Claude CLOUTIER, entreprise CLOUTIER
- M. Christophe DIDIER, entreprise ROGER MARTIN

##### Représentants des utilisateurs de matériaux de carrières :

- M. Pascal MINET, société CANO SNED
- M. François MARIEL, société EUROVIA Bourgogne

**Article 2-5** : la formation spécialisée dite « **de la faune sauvage captive** » comprend les membres suivants :

##### **a) 1<sup>er</sup> collègue**

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires ;
- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



**b) 2<sup>ème</sup> collège**

Titulaires

Suppléants

Membres désignés par le Conseil Général

- M. William LEMAIRE, conseiller général du canton d'Aillant sur Tholon

Maires

- M. André VILLIERS, maire de Vezelay
- M. Jacques GILLET, maire de Champignelles

**c) 3<sup>ème</sup> collège**

Associations agréées

- M. Thomas BARRAL, Ligue pour la protection des oiseaux (L.P.O.) de l'Yonne
- M. André MOMERENCY, Yonne nature environnement (YNE)

Scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

- Mme Sophie MAENE, conservatrice du Muséum d'histoire naturelle
- M. Gilles PAVY, muséum d'histoire naturelle
- Mme Hélène BENOIT VALIERGUE, docteur vétérinaire, directrice du centre d'application de l'école nationale vétérinaire d'Alford (ENVA) de Champignelles
- M. Athman HAFAR, docteur vétérinaire, responsable de l'unité vétérinaire à l'IDEA

**d) 4<sup>ème</sup> collège**

- M. Dominique CRICKBOOM, responsable du centre de sauvegarde pour oiseaux sauvages de Fontaine la Gaillarde
- M. Daniel PARIS, éleveur de toucans et de aras à Sens
- M. Emmanuel RIBOT, responsable de « l'aquarium » à Sens
- M. Laurent GUERINOT, responsable animalerie établissement « Botanic » à Perrigny
- M. Christian GARVES, responsable animalerie SPATARO GARVES à Troyes (10)
- M. Philippe SAVARIN, responsable d'un établissement d'élevage de reptiles à Pringy (77)

**Article 3** : L'arrêté PREF DCDD 2009 0062 du 4 février 2010 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est abrogé.

Pour le Préfet  
Le sous préfet, secrétaire général  
Patrick BOUCHARDON

### 3. Direction de la citoyenneté et des titres

#### **ARRETE COLLECTIF N°PREF/DCT/2011/0043 du 18 janvier 2011 portant attribution de la licence temporaire d'entrepreneur de spectacles**

Article 1er : La licence temporaire d'entrepreneur de spectacles valable pour trois ans à compter de la date du présent arrêté est accordée aux personnes désignées ci-après :

| Nom                 | Enseigne  | Ville             | N° de licence                       | Catégories | Date récépissé |
|---------------------|---|-------------------|-------------------------------------|------------|----------------|
| BACOT Patrick       | ARSYS<br>BOURGOGNE                                  | VEZELAY           | 2-134774<br>3-134775                | 2;3        | 19/10/10       |
| BONNARDOT<br>Pierre | OBSIDIENNE ET<br>COMPAGNIE                          | SERGINES          | 2-139249<br>3-139250                | 2;3        | 18/11/10       |
| BRIAND<br>Sylvain   | SERVICE<br>COMPRIS                                  | AUXERRE           | 1-1041113<br>2-1041114<br>3-1041115 | 1;2;3      | 10/11/10       |
| CHAUSSARD<br>Hervé  | CIE HERVE<br>CHAUSSARD &<br>THE WILL<br>CORPORATION | APPOIGNY          | 2-1041112                           | 2          | 28/10/10       |
| COLLOT<br>Françoise | MUSICANCY   | STIGNY            | 2-137712<br>3-138097                | 2;3        | 14/10/10       |
| FILIPPI<br>Delphine | L'ABRI'BULLE  | NEUVY-<br>SAUTOUR | 2-1041117                           | 2          | 16/11/10       |
| LEVASSOR<br>Pascale | COMPAGNIE<br>THEATRALE DU<br>SOUFFLEUR              | SENS              | 2-1004154                           | 2          | 17/11/10       |
| LINUESA<br>Daniel   | AUX ZARBS ETC                                       | AUXERRE           | 2-1016789<br>3-1004184              | 2;3        | 23/11/10       |
| MARONI<br>Jérôme    | UN 1ER AVRIL  | CRY               | 2-1006425                           | 2          | 16/11/10       |
| MARTEL<br>Catherine | LA COMPAGNIE<br>DU T.M.S                            | SENS              | 2-1041092<br>3-1041093              | 2;3        | 08/11/10       |

Article 2 : Les infractions à la réglementation relative aux spectacles susvisée ainsi qu'aux lois sociales peuvent entraîner l'application des mesures prévues à l'article 4 de l'ordonnance du 13 octobre 1945.

Pour le Préfet  
Le sous-préfet, Secrétaire général,  
Patrick BOUCHARDON

#### **ARRETE PREF DCT 2011 0067 du 21 janvier 2011 fixant le délai de dépôt des candidatures pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011**

Article 1 : Le dépôt de candidatures pour les élections cantonales est fixé, en préfecture :

Pour le 1<sup>er</sup> tour : du lundi 14 février 2011 à 9 heures au lundi 21 février 2011 à 16 heures, sauf le dimanche, aux heures suivantes :

du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H

le samedi de 9H à 12H

Pour le 2<sup>ème</sup> tour : du lundi 21 mars 2011 à 9H au mardi 22 mars 2011 à 16H aux heures suivantes : 9H à 12H et de 13H30 à 16H

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, Le secrétaire général  
Patrick BOUCHARDON

**ARRETE PREF DCT 2011 0068 du 21 janvier 2011**  
**fixant les tarifs maxima admis au remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux pour l'élection des conseillers généraux des 20 et 27 mars 2011**

Article 1<sup>er</sup> : Pour donner droit à remboursement, les circulaires et les bulletins de vote des candidats à l'élection des conseillers généraux des 20 et 27 mars 2011 sont imprimés sur du papier de qualité écologique qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

- papier contenant au moins 50% de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
- papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

Article 2 : Les candidats à l'élection des conseillers généraux des 20 et 27 mars 2011 qui obtiendront au moins 5% des suffrages exprimés seront remboursés de leurs frais de propagande électorale aux conditions et tarifs maxima hors taxes fixés comme suit.

**1 – Circulaires :**

Les déclarations sont imprimées sur papier blanc ou de couleur dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré. La combinaison des trois couleurs (bleu, blanc et rouge), à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique, est interdite.

Le format est de 210 x 297 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des déclarations sont fixés comme suit :

- recto : 28,78 € HT le mille
- recto-verso : 41,54 € HT le mille

**2 – Bulletins de vote :**

Les bulletins de vote sont imprimés en une seule couleur (caractères, illustrations, emblème éventuel, etc.) et exclusivement sur papier blanc dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré.

Le format est de 105 x 148 mm.

Le tarif maximal de remboursement des frais d'impression des bulletins de vote est fixé à 11,84 € HT le mille

**3 – Affiches :**

Les affiches imprimées sur papier blanc sont interdites (sauf lorsqu'elles sont recouvertes de caractères ou d'illustrations de couleur) de même que celles comprenant une combinaison des couleurs bleu, blanc et rouge, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique.

- Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des grandes affiches (largeur maximale de 594 mm et hauteur maximale de 841 mm) sont fixés comme suit : 296,03 € de frais fixes et 0,38 € HT l'unité ;
- Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des petites affiches (largeur maximale de 297 mm et hauteur maximale de 420 mm) sont fixés comme suit : 93,36 € de frais fixes et 0,18 € HT l'unité ;

**4 – Apposition**

Les tarifs maxima pour les frais d'apposition sont fixés comme suit :

- affiche format 594 x 841 mm : 2,20 € HT l'unité
- affiche format 297 x 420 mm : 1,30 € HT l'unité

Article 3 : Tous les tarifs visés au présent arrêté doivent inclure les prestations obligatoires qui ne peuvent donner lieu à remboursement supplémentaire (achat du papier et de l'encre, composition, montage, corrections d'auteurs, façonnage, massicotage, emballage, pliage, transport, livraison).

Article 4 : Le remboursement des frais d'impression s'effectue dans la limite du tarif le moins élevé entre le département du lieu d'impression et le département de la préfecture qui assure le remboursement.

Article 5 : Le remboursement aux candidats s'effectuera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Les factures, en deux exemplaires, correspondant aux impressions des déclarations, bulletins de vote et affiches, libellées au nom du candidat et accompagnées d'un relevé d'identité bancaire et d'une éventuelle subrogation sont à adresser à la préfecture du département ;
- Les factures, en deux exemplaires, correspondant à l'affichage, libellées au nom du candidat et accompagnées d'un relevé d'identité bancaire et d'une éventuelle subrogation sont à adresser à la préfecture de chaque département.

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet, Secrétaire général,  
Patrick BOUCHARDON

**ARRETE N°PREF/DCT/ SVC/ 2011/074 du 21 janvier 2011**  
**portant fixation du calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2011**

Article 1er : Le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2011 est fixé ainsi qu'il suit :

| <b>DATES</b>  | <b>MANIFESTATIONS</b>  | <b>ORGANISMES</b>  |
|---|--|--|
| Mercredi 19 janvier au dimanche 13 février<br>avec quête le 6 février   | Campagne de solidarité<br>et de citoyenneté                                      | La jeunesse au plein air   |
| vendredi 28 janvier et dimanche 30 janvier<br>avec quête tous les jours   | Journées mondiales des<br>lépreux  | Fondation Raoul<br>FOLLEREAU<br>Association Saint-Lazare   |
| Samedi 29 janvier au dimanche 30 janvier<br>avec quête les 29 et 30 janvier   | Journées contre la lèpre   | Œuvres hospitalières de<br>l'ordre de Malte  |
| Vendredi 4 février<br>Pas de quête  | L'Arc vous connecte aux<br>chercheurs  | ARC  |
| Lundi 14 mars au dimanche 20 mars<br>avec quête les 19 et 20 mars   | Semaine nationale des<br>personnes handicapées<br>physiques                      | Collectif Action Handicap  |
| Lundi 14 mars au dimanche 20 mars<br>avec quête les 19 et 20 mars   | Semaine nationale des<br>personnes handicapées<br>physiques                      | Œuvres hospitalières de<br>l'ordre de Malte  |
| Lundi 21 mars au dimanche 27 mars<br>avec quête les 26 et 27 mars   | Campagne nationale de<br>lutte contre le cancer                                  | Ligue contre le cancer   |
| Lundi 21 mars au dimanche 27 mars<br>Pas de quête   | Campagne du Neurodon   | Fédération pour la recherche<br>sur le cerveau   |
| Vendredi 1er samedi 2 et dimanche 3 avril<br>avec quête tous les jours<br><br>vendredi 28 mars au vendredi 8 avril<br>avec quête tous les jours | Journées<br>« SIDACTION »<br><br>animations régionales                           | SIDACTION  |
| lundi 2 mai au dimanche 8 mai<br>avec quête tous les jours  | Campagne de l'œuvre<br>nationale du Bleu de<br>France                            | Office national des anciens<br>combattants et victimes de<br>guerre<br>( Œuvre nationale du Bleu de<br>France) |
| Samedi 14 mai au samedi 21 mai<br>avec quête tous les jours   | Campagne nationale de la<br>Croix Rouge Française                                | La Croix Rouge Française   |
| Lundi 16 mai au dimanche 29 mai<br>avec quête le 22 mai   | Quinzaine de l'école<br>publique<br><br>Campagne « Pas d'école<br>pas d'avenir » | Ligue de l'Enseignement  |
| Lundi 23 mai au dimanche 29 mai<br>avec quête le 29 mai   | Semaine nationale de la<br>famille   | Union nationale des<br>associations familiales<br>(U.N.A.F.)   |
| Vendredi 27 au dimanche 29 mai<br>avec quête les 27, 28 et 29 mai   | Journées de la Fondation<br>pour la recherche<br>médicale                        | Fondation pour la recherche<br>médicale  |
| Lundi 30 mai au dimanche 5 juin<br>Pas de quête   | Campagne nationale<br>« enfants et santé »                                       | Fédération nationale<br>« Enfants et Santé »   |
| Lundi 13 juin au dimanche 26 juin<br>avec quête les 25 et 26 juin   | Aide au départ en<br>vacances des enfants et<br>des jeunes                       | Union Française des Centres<br>de Vacances et de Loisirs<br>(U.F.C.V.)   |
| Mercredi 13 et jeudi 14 juillet<br>avec quête les 13 et 14 juillet  | Fondation Maréchal De<br>Lattre  | Fondation Maréchal<br>De Lattre  |
| Lundi 19 au dimanche 25 septembre<br>avec quête les 24 et 25 septembre  | Semaine nationale du<br>cœur   | Fédération française<br>de cardiologie   |
| Samedi 17 au jeudi 22 septembre<br>avec quête tous les jours  | Sensibilisation du public à<br>la maladie d'Alzheimer                            | France Alzheimer   |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Dimanche 25 septembre et dimanche 2 octobre<br>avec quête les 1 <sup>er</sup> et 2 octobre   | Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes           | Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et des amblyopes (CFPSAA)                    |
| Lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre<br>Quête tous les jours  | Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I.<br>« Opérations brioches » | Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis                |
| Lundi 17 octobre au dimanche 23 octobre<br>Pas de quête  | Semaine nationale des retraités et personnes âgées<br>« semaine bleue »              | Union Nationale Interfédérale des Ouvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) |
| Samedi 29 octobre au mardi 1er novembre<br>avec quête tous les jours   | Journée nationale des Sépultures des « Morts pour la France »                        | Le Souvenir Français  |
| Mercredi 2 novembre au dimanche 13 novembre<br>avec quête tous les jours   | Campagne de l'œuvre nationale du Bleu de France                                      | Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Œuvre nationale du Bleu de France)           |
| Samedi 19 et dimanche 20 novembre<br>avec quête  | Journées nationales du Secours Catholique  | Le Secours Catholique   |
| Lundi 14 novembre au dimanche 27 novembre<br>avec quête les 20 et 27 novembre  | Campagne contre les maladies respiratoires   | Comité national contre les maladies respiratoires   |
| 29 novembre au lundi 5 décembre<br>animations régionales<br>jeudi 1 <sup>er</sup> décembre (journée mondiale)<br>avec quête tous les jours | Journée mondiale de lutte contre le SIDA   | SIDACTION   |
| jeudi 1 <sup>er</sup> décembre<br>avec quête   | Journée mondiale de lutte contre le SIDA   | AIDES   |
| Vendredi 2 décembre au dimanche 11 décembre<br>avec quête les 2, 3 et 4 décembre   | Téléthon   | Association française contre les myopathies   |
| Lundi 5 décembre au 24 décembre<br>Avec quête tous les jours   | Collecte Nationale des Marmites de l'Armée du Salut                                  | Armée du Salut  |

Article 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

Article 3 : Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le préfet.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, Secrétaire général,  
Patrick BOUCHARDON

**ARRETE N° PREF DCT SVC 2011/0091 du 26 janvier 2011**  
**Fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de**  
**1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Yonne**

Article 1<sup>er</sup> : La liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, dans le département de l'Yonne, est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La liste annexée fera l'objet d'une mise à jour régulière pour tenir compte des changements d'activité des formateurs et de la délivrance de nouveaux agréments.

Article 3 : La liste annexée est tenue à la disposition du public dans chaque mairie et à la Préfecture de l'Yonne.

Article 4 : L'arrêté N° PREF DCT SVC 2010 785 du 12 octobre 2010 fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Yonne, est abrogé.

Pour le préfet,  
 Le sous-préfet,  
 Secrétaire général,  
 Patrick BOUCHARDON

1/2

ANNEXE DE L'ARRETE N° PREF DCT SVC 2011 / 0091 du 26 janvier 2011  
 Fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Yonne

| IDENTITE                | ADRESSE PROFESSIONNELLE  | COORDONNEE TELEPHONIQUE          | TITRE OU QUALIFICATION DU FORMATEUR | LIEU DE LA FORMATION   |
|-------------------------|--|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| M. Gilles AMIOT         | CENTRE D'EDUCATION CANINE<br>LE VERGER<br>89000 PERRIGNY                                       | 06 87 28 85 69                   | EDUCATEUR<br>CANIN                  | CENTRE D'EDUCATION CANINE<br>LE VERGER<br>89000 PERRIGNY                             |
| Mme Dominique BARBON    | Chiens sportifs du Pays Avalonnais<br>Lieu dit « Les perrières »<br>89200 GIROLLES             | 03 86 33 52 77                   | MONITEUR DE<br>CLUB                 | CHEZ LES PARTICULIERS<br>ET Salle Prévost, rue du collège 89200 AVALLON              |
| M. Kévin BERNEUIL       | 1, route départementale 619<br>10400 LE MERIOT   | 06 73 69 62 72                   | MONITEUR DE<br>CLUB                 | CHEZ LES PARTICULIERS<br>ET AU 29, Les Marnes<br>89340 SAINT-AGNAN                   |
| M. Bernard BRASSEUR     | Centre de Formation Cynophile<br>49, rue du Dauphiné<br>93290 TREMBLAY EN FRANCE               | 06 15 48 74 65                   | FORMATEUR<br>CYNOPHILE              | Salle de l'Hôtel CAMPANILE situé avenue Europe<br>89270 MONETEAU                     |
| M. Marcel DARIA         | La Tuilerie – MAULNES<br>89740 CRUZY LE CHATEL   | 03 86 75 64 19                   | EDUCATEUR<br>CANIN                  | MAULNES DOGS – Ferme de la Tuilerie<br>MAULNES<br>89740 CRUZY LE CHATEL              |
| Jean-Claude FONSECA     | Centre d'Education et de Formation<br>Canines<br>139, route de Fontenaibleau<br>77140 NONVILLE | 01 64 29 06 63<br>06 70 90 02 81 | EDUCATEUR<br>CANIN                  | CHEZ LES PARTICULIERS  |
| Mlle Angélique GRAILLOT | La Fontaine au vers<br>89240 DIGES   | 03 86 41 03 52                   | EDUCATEUR<br>CANIN                  | La Fontaine au vers<br>89240 DIGES   |
| Mme Corinne HANAK       | 9, Grande Rue<br>10270 MONTIERAMEY   | 06 24 47 26 70                   | EDUCATEUR<br>CANIN                  | CHEZ LES PARTICULIERS<br>TOUS LOCAUX CONFORMES DECLARES                              |
| Mme Nathalie JAFFRY     | Les Gauthéys<br>71190 SAINT DIDIER SUR ARROUX  | 06 88 33 67 14                   | EDUCATEUR<br>CANIN                  | TOUS LOCAUX CONFORMES MIS A<br>DISPOSITION PAR LES COLLECTIVITES<br>LOCALES DECLARES |

**ANNEXE DE L'ARRETE N° PREF DCT SVC 2011 / 0091 du 26 janvier 2011**  
**Fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans le**  
**département de l'Yonne**

| IDENTITE               | ADRESSE PROFESSIONNELLE   | COORDONNEE TELEPHONIQUE | TITRE OU QUALIFICATION DU FORMATEUR | LIEU DE LA FORMATION   |
|------------------------|---|-------------------------|-------------------------------------|--|
| M. Fabrice LALIGANT    | Chiens sportifs du Pays Avalonnais<br>Lieu dit « Les perrières »<br>89200 GIROLLES                  | 03 86 33 52 77          | MONITEUR<br>CANIN                   | CHEZ LES PARTICULIERS<br>ET Salle Prévost, rue du collège 89200 AVALLON              |
| Mme Laurence MARCZAK   | 24, Faubourg de Troyes<br>10110 BAR SUR SEINE   | 03 25 29 61 40          | EDUCATEUR<br>CANIN                  | CHEZ LES PARTICULIERS<br>TOUS LOCAUX CONFORMES DECLARES                              |
| M. Hafid MAHRI         | Centre de Formation Cynophile<br>49, rue du Dauphiné<br>93290 TREMBLAY EN FRANCE                    | 06 15 48 74 65          | FORMATEUR<br>CYNOPHILE              | Salle de l'Hôtel CAMPANILE situé avenue Europe<br>89270 MONTEAU                      |
| M. Jean-Michel MICHAUX | INSTITUT SCIENTIFIQUE ET<br>TECHNIQUE DE L'ANIMAL EN VILLE<br>85, avenue Pasteur<br>93260 LES LILAS | 01 43 62 67 82          | VETERINAIRE                         | TOUS LOCAUX CONFORMES MIS A<br>DISPOSITION PAR LES COLLECTIVITES<br>LOCALES DECLARES |
| M. Roger NOURY         | 4, ruelle de la Chaumotte<br>89290 JUSSY  | 06 79 56 33 32          | EDUCATEUR<br>CANIN                  | CHEZ LES PARTICULIERS  |
| M. Claude PAVIS        | 1, avenue de la Gare<br>10120 Ervy Le Châtel  | 06 13 02 37 30          | EDUCATEUR<br>CANIN                  | CHEZ LES PARTICULIERS  |
| M. Bruno PIPET         | Lieu Dit LE MONTET<br>18500 ALLOUIS   | 06 25 12 28 38          | VETERINAIRE                         | CHEZ LES PARTICULIERS  |
| M. Eric TRAMSON        | Chemin principal<br>Les bas plainons<br>83460 TRADEAU   | 06 15 13 24 64          | EDUCATEUR<br>CANIN                  | CHEZ LES PARTICULIERS  |

#### **4. Direction des collectivités et des politiques publiques**

**ARRETE PREF/DCPP/SEE/2011/0005 du 17 janvier 2011**  
**portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique de l'Yonne**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral DCDD/2007/0128 du 5 avril 2007 est abrogé.

Article 2 : Il est instauré à compter de ce jour, dans l'Yonne, la commission départementale d'aménagement cinématographique prévue par les textes susvisés,

Article 3 : La composition de cette commission sera précisée par arrêté préfectoral, pour l'examen de chaque dossier, selon les modalités suivantes :

- **I - Président** : M. le préfet de l'Yonne ou, en cas d'empêchement, un fonctionnaire du corps préfectoral affecté dans le département.

- **II - Cinq élus locaux** :

- Le maire de la commune où est projetée l'implantation ou sur le territoire de laquelle est située la plus grande partie de l'établissement projeté, ou un membre du conseil municipal appelé à le représenter,
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation,
- ou
- à défaut, le conseiller général du canton d'implantation,
- Le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation,
- ou
- si la commune d'implantation appartient à une agglomération multi communale comportant au moins cinq communes, le maire de la commune la plus peuplée parmi les maires des communes de ladite agglomération,
- Le président du conseil général ou son représentant,
- Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale auquel adhère la commune d'implantation ou son représentant,

ou

à défaut, un adjoint au maire de la commune d'implantation,

Lorsque l'un des élus détient plusieurs des mandats mentionnés ci-dessus, le préfet désigne pour le remplacer un ou plusieurs maires de communes situées dans la zone de chalandise concernée.

**- III – Trois personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire :**

- Collège n°1 (consommation) :
  - Madame Michelle BILLON
  - M. Pierre GERBAULT
- Collège n°2 (développement durable) :
  - Monsieur Luc GUENOT
  - Monsieur André LEFEBVRE
- Collège n°3 (aménagement du territoire) :
  - Monsieur Gérard BRUN
  - Monsieur Pierre MOUTARD

Ces personnalités exercent un mandat de trois ans et ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs.

Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors des limites du département, les personnalités qualifiées sont immédiatement remplacées pour la durée du mandat restant à courir.

**- IV – Un expert proposé par le président du Centre National du Cinéma et de l'Image animée.**

Cet expert est choisi sur une liste établie par le président du Centre National du Cinéma et de l'Image animée.

Article 4 : Lorsque la zone de chalandise du projet, telle qu'elle figure au dossier du demandeur, dépasse les limites du département, le représentant de l'Etat dans le département d'implantation détermine, pour chacun des autres départements concernés, le nombre d'élus et de personnalités qualifiées appelés à compléter la composition de la commission.

Le nombre d'élus ne peut être supérieur à cinq pour chacun des autres départements concernés. Ces membres sont des élus de communes appartenant à la zone de chalandise.

Le nombre de personnalités qualifiées ne peut excéder trois pour chaque autre département concerné.

Sur proposition du préfet de chacun des autres départements concernés, le préfet du département d'implantation désigne les membres visés au premier alinéa.

Article 5 : Assistent, en outre, aux séances :

- M. le directeur régional des affaires culturelles, rapporteur

Toute personne que la commission estime devoir convoquer en vue d'éclairer sa décision.

Article 6 : Le secrétariat de la commission sera assuré par la direction des collectivités et des politiques publiques – service de l'économie et de l'environnement.

Pour le Préfet,  
Le Sous Préfet, Secrétaire Général,  
Patrick BOUCHARDON

**ARRETE n°PREF-DCPP-2011-009 du 24 janvier 2011  
portant agrément à la SAS Jean MARTIN ( MARTIN ENVIRONNEMENT) pour le ramassage des huiles  
usagées dans le département de l'Yonne**

Article 1<sup>er</sup>: La SAS Jean MARTIN, MARTIN ENVIRONNEMENT, dont le siège social est 494, rue de la Croix Briquet- 45520 à CHEVILLY, est agréée pour assurer le ramassage des huiles usagées dans l'Yonne.

Article 2 : Cet agrément entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté et pour une durée de cinq ans.

Article 3 : Les ramasseurs sont assujettis au respect des obligations prévues aux clauses et conditions du cahier des charges défini dans l'annexe de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 susvisé et notamment :

- ramasser les huiles du département (article 2),
- procéder à l'enlèvement de tout lot d'huiles usagées supérieur à 600 litres dans un délai de quinze jours (titre II article 7) et délivrer au détenteur un certificat d'enlèvement,
- pratiquer des prix de reprise affichés (titre II article 6),
- séparer les différentes qualités d'huiles,
- adresser mensuellement un bilan d'activité à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (titre II article 13).

Article 4 : L'irrespect des prescriptions énoncés au cahier des charges, et plus particulièrement de l'une de celles précisées à l'article 3 ci-dessus, entraînera l'examen du dossier de la société fautive par la commission départementale d'agrément pouvant entraîner le retrait de l'agrément.



Article 5 : Un extrait de cet arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne et publié aux frais du bénéficiaire de l'agrément dans « L'Yonne Républicaine » et « L'Indépendant ».

Pour le Préfet,  
Le Sous Préfet, Secrétaire général,  
Patrick BOUCHARDON

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**ARRETE N° DDT-SEPP-2010-0002 du 21 décembre 2010  
délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable alimentant les  
communes de Lasson et Neuvy-Sautour dit « Puits de Perrières » et situé sur la commune Lasson  
(Yonne)**

Article 1 : La zone de protection de l'aire d'alimentation du captage du « Puits des Perrières » situé sur la commune de Lasson est représentée à l'annexe 1, conformément à l'article L.211-3-5 du code de l'environnement et l'article R114-3 du code rural. Elle est constituée de l'ensemble du bassin d'alimentation du captage. Sa superficie est de 875 hectares.

Article 2 : Le programme d'actions qui sera mis en place conformément aux articles R.114-6 à 10 du code rural s'appliquera sur le périmètre défini à l'article 1. Le contenu du programme d'actions, ses modalités d'application et les indicateurs de suivi seront définis ultérieurement par arrêté préfectoral.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie dans les communes concernées par la zone de protection, définie à l'article 1, pendant une durée d'au moins un mois.

Il sera également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Yonne pendant une durée minimale d'un an ([www.yonne.pref.gouv.fr](http://www.yonne.pref.gouv.fr)). En outre, il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Dijon à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois suivant sa notification par l'une des voies de recours suivantes :

- par recours gracieux, adressé à Monsieur le préfet de l'Yonne,
- par recours hiérarchique, adressé au ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche.

Dans ces deux cas, l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Dijon dans les deux mois suivants.

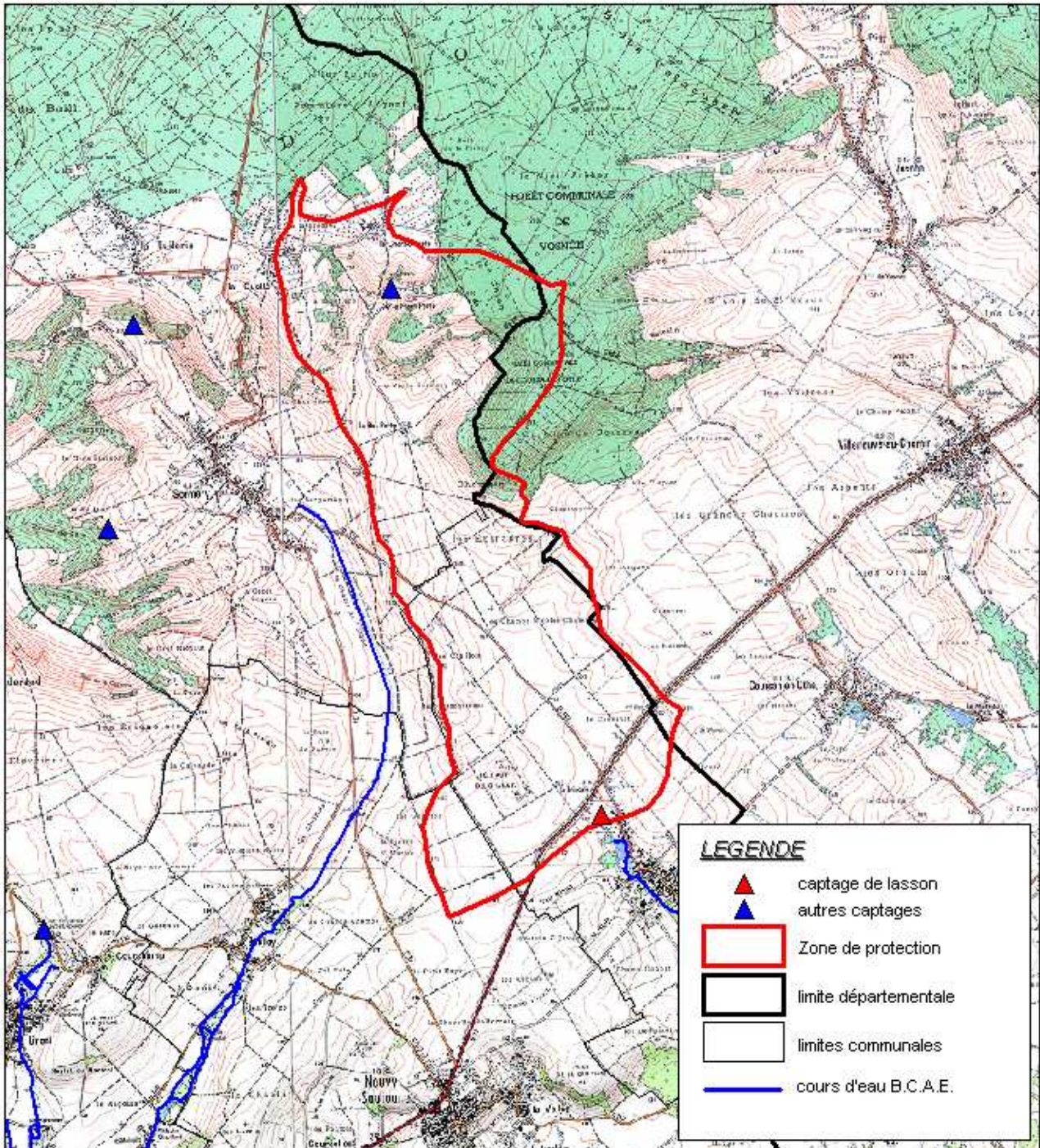
- par recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21000 DIJON, dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté préfectoral.

L'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

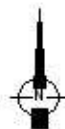
Tout recours considéré comme une demande au sens de la loi n°2002-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration, doit être adressée en recommandé avec accusé de réception.

Le préfet de l'Yonne  
Pascal LELARGE

Le préfet de l'Aube  
Georges François LECLERC



échelle: 1/50000





## ARRETE N°DDT-SEPP-2010-0006 du 23/12/2010

fixant le programme d'actions à mettre en œuvre dans la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de la commune de Migennes dit «captage de Fontaine au Seigneur» situé sur la commune de Laroche-Saint-Cydroine et visant la restauration de la qualité de la ressource

### TITRE I – PORTEE DU PROGRAMME D'ACTION

**Article 1er :** Le présent arrêté définit les mesures à *promouvoir* par les propriétaires ou les exploitants sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de fontaine au seigneur. Le programme d'action défini dans le présent arrêté a pour objectif la restauration de la qualité de l'eau distribuée issue de ce captage.

Il définit donc les actions agricoles à mettre en œuvre pour l'exploitation des terres et les orientations pour les activités non agricoles susceptibles d'impacter la qualité de l'eau.

**Article 2 :** Les dispositions suivantes s'appliquent sans préjudice des prescriptions relatives à d'autres réglementations, notamment le règlement attaché à la déclaration d'utilité publique du captage, le 4<sup>e</sup> programme d'actions à mettre en œuvre en zone vulnérable, le Règlement Sanitaire Départemental, la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ainsi que les règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales fixées dans le cadre de la conditionnalité des aides directes aux exploitations agricoles.

**Article 3 :** Cet arrêté est unique pour l'ensemble de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage, définie par arrêté préfectoral n°DDT-SEPP-2010-0001, et dont la carte est rappelée à l'**annexe 1**.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tout îlot cultural situé entièrement ou en partie dans cette zone de protection.

### TITRE II – DISPOSITIF DE MESURES APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE LA ZONE DE PROTECTION

#### **Article 4 : Formation:**

1° - les agriculteurs participent au programme d'animation mis en place sur la zone de protection par la commune de Migennes pour connaître le contexte local et les actions mises en œuvre sur le territoire. Ils peuvent y associer tous leurs salariés permanents.

2° - les agriculteurs suivent une formation sur le raisonnement de la fertilisation en participant au programme proposé sur la zone ou à défaut à d'autres formations sur ce thème ou des thématiques proches (pratiques raisonnées de traitement phytosanitaire, protection intégrée, nouveaux modes de production plus respectueux de la ressource en eau).

#### **Article 5 : Adaptation des pratiques :**

##### **1° - Adaptation des pratiques à la vulnérabilité du territoire**

Les pratiques de fertilisation et de traitement, la gestion des rotations culturales et des inter cultures doivent être raisonnées en tenant compte de la vulnérabilité des parcelles par rapport à la pollution des eaux du captage (cf. **annexe 2**).

Chaque exploitant dispose d'un plan de l'exploitation à une échelle permettant de localiser les parcelles et les différents éléments de la géographie et de l'environnement, en particulier les différentes vulnérabilités des parcelles vis-à-vis de la qualité de l'eau. Ce plan peut être demandé auprès de la DDT – service environnement.

Les calculs de fertilisation (dose et fractionnement) pour chaque îlot restent basés sur le bilan de l'azote à la parcelle, développé par le CORPEN et dont la méthode est annexée au 4<sup>e</sup> programme nitrates.

**Néanmoins, chaque exploitant dispose de références concernant les reliquats azotés en sortie d'hiver (R.S.H.),** qui sont :

soit une analyse de RSH effectuée par type de sols et par an sur les parcelles situées dans la zone de protection,

soit les données fournies par la campagne annuelle d'analyses de RSH : cette campagne sera réalisée dans le cadre du programme d'action, et les résultats seront mutualisés, affinés par type de sols, afin de réaliser les plans prévisionnels de fumure et enfin transmis à tous les agriculteurs de la zone de protection en fin de campagne.

Les pratiques d'entretien des espaces publics et des infrastructures de la zone de protection par les collectivités et/ou les exploitants seront adaptées à la vulnérabilité de la zone de protection dans le délai de 3 ans (pratiques de désherbage, gestion des eaux pluviales, couverts végétaux...). Les jardiniers amateurs seront pour leur part sensibilisés à l'enjeu de protection de la qualité de l'eau du captage.

##### **2° - Diversification des cultures par assolement et rotations culturales**

Les exploitants programment sur chacune des parcelles de la zone de protection une rotation culturale sur un minimum de 5 ans en y intégrant au moins 4 cultures différentes, l'une d'entre elles étant choisie moins exigeante en intrants (orge de printemps, tournesol, protéagineux pois, féverole, lupin, luzerne...), chanvre, ou tout autre culture à faibles besoins en azote et/ou en produits phytosanitaires. La succession culturale blé sur blé est à exclure.

Ces cultures à faibles besoins reviennent donc au moins une fois tous les 5 ans sur les parcelles considérées.

### **3°- Couverture végétale du sol, permanente ou temporaire**

#### **a – Maintien ou extension des surfaces en herbe :**

Les prairies doivent être maintenues ou créées en «zone herbe» à proximité immédiate du Captage de fontaine au seigneur figurée sur la carte en **annexe 3**. Au terme des cinq années possibles d'engagement contractuel dans le cadre d'une M.A.E.T, les parcelles en zone « herbe » pourraient être, le cas échéant, remises en culture selon les principes de l'agriculture biologique.

Hors de la zone « herbe », les exploitants peuvent retourner les prairies permanentes et les prairies temporaires de plus de 5 ans sous réserve de réimplanter à minima une surface équivalente au sein de l'aire d'alimentation du captage, à plus ou moins 5% de la surface initiale. Cette réimplantation est réalisée en priorité sur une zone de vulnérabilité au moins équivalente.

#### **b – Implantation de bandes enherbées :**

La zone définie en **annexe 3**, le long de la route joignant le captage de fontaine au seigneur à la commune de Brion, sera remise en herbe ou implantée de manière pérenne et sans utilisation d'intrants sur une distance de 15 m de large au moins, de part et d'autre de la route (au total 30 mètres).

#### **c - Gestion adaptée de l'inter culture**

Dès l'automne 2010, sur une parcelle qui va connaître une inter culture longue, après une récolte estivale et avant implantation d'une culture de printemps, le couvert est assuré par l'implantation d'une CIPAN, à l'exclusion de toute autre technique.

*Il est rappelé que ce couvert doit être détruit mécaniquement conformément aux dispositions de l'arrêté départemental du programme d'actions nitrates.*

#### **d – Surface boisée**

Les surfaces boisées seront maintenues à l'intérieur de la zone de protection, ce qui implique une compensation au moins équivalente en surface dans la zone si un défrichement était réalisé.

### **4°- Maintien ou création de haies, talus, murets, fossés d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux**

#### **a – Particularités topographiques :**

En sus des bandes tampons en bordure de cours d'eau, les surfaces liées aux particularités topographiques sont positionnés de préférence sur les zones de faille, d'infiltration (dolines, pertes de ru...), de rupture de pente, de ruissellement ou d'écoulement superficiel, ou à défaut dans les zones les plus vulnérables.

*Rappel : Cette disposition s'applique au minimum pour 1% de la SCOP en 2010 , 3% en 2011 puis 5% de la SCOP en 2012.*

#### **b – Entretien et aménagement des fossés de collecte de drainage :**

Tous les fossés de collecte de drainage sont enherbés de manière permanente.

Les traitements chimiques pour l'entretien de ces fossés sont proscrits afin de permettre un bon fonctionnement de ce milieu épurateur.

#### **c – Prévention des dépôts polluants:**

Les maires des communes concernées par la zone de protection mettent en œuvre une gestion des déchets compatible avec la vulnérabilité du territoire et les prescriptions éventuelles de la déclaration d'utilité publique du captage. Ils mettent en œuvre les procédures nécessaires pour résorber les dépôts ou décharges sauvages dans la zone de protection, le cas échéant.

### **5°- Gestion des intrants, notamment des fertilisants**

Le fractionnement des doses d'azote et les dates d'épandage sont réalisés de la manière suivante :

Sur les **blés qui suivent une culture de Colza ou de pois**, premier passage à la sortie de l'hiver, après le 15 février avec une **dose limitée à 40 Kg d'azote par hectare réellement épandu**.

Sur les autres céréales d'hiver, et surtout les orges, premier passage à la sortie de l'hiver, après le 15 février avec une dose limitée à 50 Kg d'azote par hectare réellement épandu.

Sur le colza, premier apport déconseillé avant le 15 février, mais possible après le 1er février pour les années où les conditions sont favorables (reprise de végétation précoce).

Tout outil d'aide à la décision pour ajuster la date du premier apport est conseillé (bande double densité, etc.) et pourra éventuellement permettre de faire l'impasse sur ce premier apport (apport après le 1er mars).

Des pesées de matières sèches (M.S) en entrée et sortie d'hiver pourront également être programmées sur colza afin d'ajuster les différents apports.

Sur les blés d'hiver, aucun apport après le 15 mai.

Pour l'ensemble des apports azotés, le raisonnement de la fertilisation est basé sur les objectifs de rendement maximaux présentés dans le tableau suivant. La somme des apports azotés correspondant (en azote disponible pour les apports organiques) respecte les doses plafonds par type de cultures et par type de sols .

|  | Groupe A<br>Sols profonds    |                            | Groupe B<br>Sols moyens      |                            | Groupe C<br>Sols superficiels |                            |
|--|------------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|
|  | Objectif de rendement (q/ha) | Dose plafond annuelle (uN) | Objectif de rendement (q/ha) | Dose plafond annuelle (uN) | Objectif de rendement (q/ha)  | Dose plafond annuelle (uN) |
| Blé précédent paille enfouie               | 80                           | 170                        | 75                           | 170                        | 65                            | 170                        |
| Blé précédent paille enlevée               | 80                           | 150                        | 75                           | 150                        | 65                            | 150                        |
| Blé précédent Maïs                         | 80                           | 170                        | 75                           | 170                        | /                             | /                          |
| Blé précédent colza ou pois                | 85                           | 160                        | 78                           | 150                        | 75                            | 150                        |
| Blé précédent Tournesol ou chanvre         | 80                           | 170                        | 75                           | 160                        | 70                            | 160                        |
| Escourgeon précédent pailles enfouies      | 80                           | 140                        | 70                           | 130                        | 65                            | 130                        |
| Orge de printemps précédent paille enfouie | 65                           | 100                        | 60                           | 100                        | 50                            | 90                         |
| Colza précédent paille enfouie             | 40                           | 160                        | 35                           | 150                        | 30                            | 140                        |
| Maïs Grain précédent paille enlevée        | 90                           | 130                        | 80                           | 130                        | /                             | /                          |
| Maïs Irrigué                               | 110                          | 150                        | /                            | /                          | /                             | /                          |
| Tournesol                                  | 35                           | 30                         | 30                           | 30                         | 30                            | 30                         |

N.B. : Le bilan azoté doit tenir compte des quantités d'azote libérées après la décomposition du fumier, boues ou effluents d'élevage.

#### **6°- Prescriptions régissant l'utilisation de l'espace dans la zone de protection**

La personne publique responsable de la production d'eau potable prévoit la révision de la déclaration d'utilité publique du captage et des prescriptions qui y sont attachées pour les adapter à la connaissance nouvelle de la vulnérabilité de la ressource.

Le règlement de la DUP définira les prescriptions applicables à l'ensemble des activités à l'intérieur des périmètres de protection.

TITRE 3 – OUTILS FINANCIERS SPECIFIQUEMENT MOBILISABLES SUR LA ZONE DE PROTECTION

**Article 6 : Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAET)**

Les agriculteurs dont les parcelles sont situées dans les zones cartographiées en **annexe 3** ont la possibilité de contractualiser les MAET suivantes jusqu'au 15 mai 2012 (la conversion à l'agriculture biologique n'est pas concernée par cette date limite)

| Objet de la mesure                             | Intitulé de la mesure   | Références du cahier des charges |
|--|---|----------------------------------|
| <b>Conduite maîtrisée des grandes cultures</b> | Limitation de la fertilisation azotée   | BO_MIGE_GC1                      |
|  | Limitation de la fertilisation azotée + réduction des traitements phytosanitaires | BO_MIGE_GC2                      |
|  | Conversion à l'agriculture biologique   | BO_MIGE_GC3                      |
|  | Amélioration pertinente du gel PAC  | BO_MIGE_GE1                      |

Les MAET ne seront proposées que si le seuil minimal d'engagement suivant est atteint :

|                             | Zone herbe        | Zone limitation des intrants |
|-----------------------------|-------------------|------------------------------|
| <b>Surface de la zone</b>   | 12,75 ha          | 480 ha                       |
| <b>Seuil minimum défini</b> | 100 % ( 12,75 ha) | 30 % ( 144 ha)               |

**Article 7 :** Les agriculteurs de la zone de protection sont prioritaires pour bénéficier du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE). Les agriculteurs ayant contractualisé la MAE Rotationnelle (MAER) en 2010, conservent la possibilité d'évoluer vers un engagement en MAET dans les trois années suivantes.

TITRE 4 – SUIVI ET EVALUATION

**Article 8 :** Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre des mesures figurant dans ce programme d'action. Il est de sa responsabilité de fournir aux agriculteurs les informations nécessaires à la mise en place des actions concernées par cet arrêté.

Ce comité, présidé par la collectivité responsable de la production d'eau potable, est composé notamment des services de l'État, de l'Agence de l'Eau, et des représentants de la profession agricole (voir l'**annexe 4**). Ce comité est chargé du suivi des actions, volontaires, contractuelles ou réglementaires mises en place sur la zone de protection et de leurs effets sur la qualité de la ressource en eau.

Le président du comité de pilotage (M. le Maire de Migennes), récupère les données nécessaires au suivi des actions.

Des indicateurs pour le suivi des actions sur la zone de protection et de leur effet sur la ressource en eau ont été définis par le comité de pilotage. Ils doivent permettre de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés. Ces indicateurs sont les suivants:

**Indicateurs de résultats :**

taux de nitrates dans l'eau brute prélevée au captage : l'objectif à atteindre étant inférieur à 40 mg/l

taux de produits phytosanitaires dans l'eau brute prélevée au captage : l'objectif à atteindre est inférieur à la norme pour tous les produits actuellement utilisés.

Tendance de l'évolution du paramètre : à la hausse ou à la baisse

**Indicateurs de réalisation de la mise en œuvre des mesures :**

proportion d'agriculteurs utilisant les RSH analysés sur la zone de protection

proportion d'agriculteurs intégrant 1 culture à faible besoin en intrants de leur rotation quinquennale

surface enherbée de la zone prescrite (objectif: 12,75 ha)

proportion des parcelles ayant reçu une dose d'azote dépassant les plafonds ou hors périodes autorisées (petits écarts et gros écarts) surface engagée en MAET avec les objectifs fixés suivants au terme des 3 années possibles de contractualisation.

|                                      | Zone herbe        | Zone limitation des intrants |
|--------------------------------------|-------------------|------------------------------|
| <b>Surface de la zone</b>            | 12,75 ha          | 480 ha                       |
| <b>Objectifs d'engagement finaux</b> | 100 % ( 12,75 ha) | 70% (336 ha)                 |

**Article 9 :** Chaque agriculteur de la zone de protection doit tenir à disposition du comité de pilotage les informations sur ses pratiques agricoles permettant de suivre et d'évaluer le programme d'action figurant dans cet arrêté.

A cet effet, chaque agriculteur enverra chaque année au président du comité de pilotage (M. le Maire de Migennes), avant le 15 Août, les données suivantes :

Plan prévisionnel de Fumure des parcelles situées sur la zone de protection

Cahier d'Enregistrement des Pratiques des parcelles situées sur la zone de protection

**Article 10 :** A l'issue d'une période d'un an, une première évaluation du programme sera réalisée. Cette évaluation portera essentiellement sur l'acceptation et la mise en place des mesures par les agriculteurs.

A l'issue d'une période de trois ans, une seconde évaluation sera réalisée, basée essentiellement sur les changements de pratiques opérés, l'atteinte des objectifs fixés à l'article 8, les effets sur la qualité de la ressource en eau ainsi que l'impact économique global des actions.

Ces deux évaluations intermédiaires feront l'objet d'une communication vers le comité de pilotage, les agriculteurs et les autres acteurs concernés.

Des mesures complémentaires pourront être définies afin de renforcer l'efficacité du programme d'action fixé par cet arrêté si cela s'avère nécessaire pour atteindre les indicateurs de résultats prévus.

#### TITRE 5 – EXECUTION

**Article 11 :** L'ensemble des dispositions de cet arrêté est d'application volontaire de la part des exploitants et propriétaires.

**Article 12 :** L'ensemble des mesures définies dans cet arrêté, sauf dispositions contraires précisées, est applicable le jour de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 13 :** Le présent programme d'action continuera de produire ses effets jusqu'à la publication d'un arrêté modificatif. Au terme de trois ans d'application de ce programme et suite à son évaluation, compte tenu des résultats du suivi des indicateurs de réalisation au regard des objectifs fixés, **le préfet pourra décider de rendre obligatoires, dans les délais et les conditions qu'il fixera par un nouvel arrêté préfectoral,** certaines des mesures préconisées par le présent programme.

**Article 14 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie dans les communes concernées par la zone de protection définie à l'article 1 pendant une durée d'au moins un mois.

Il sera également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Yonne pendant une durée minimale d'un an ([www.yonne.pref.gouv.fr](http://www.yonne.pref.gouv.fr)). En outre, il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

**Article 15 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Dijon à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois suivant sa notification par l'une des voies de recours suivantes :

- par recours gracieux, adressé à Monsieur le préfet de l'Yonne,

- par recours hiérarchique, adressé au ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche.

Dans ces deux cas, l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Dijon dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21000, dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté préfectoral.

L'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

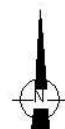
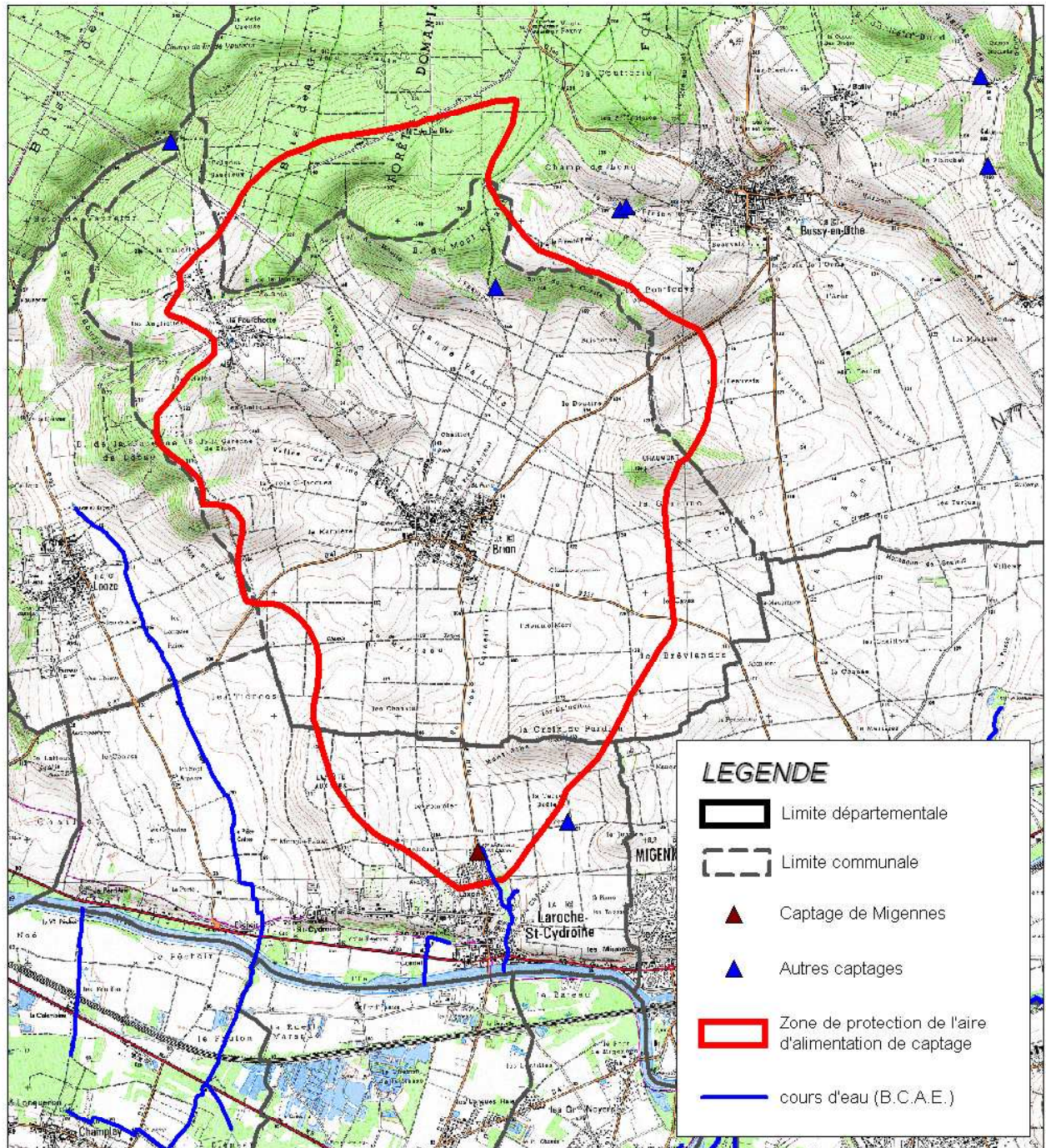
Tout recours considéré comme une demande au sens de la loi n°2002-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration, doit être adressée en recommandé avec accusé de réception.

**Article 16 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur de l'unité territoriale de l'Agence Régionale de Santé - Yonne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, Monsieur le chef du service départemental de l'office de l'eau et des milieux aquatiques, les agents visés à l'article L216-3 du Code de l'Environnement, Messieurs les maires des communes de Migennes, de Laroche-Saint-Cydroine, de Brion et de Bussy-en-Othe, les agents visés à l'article 19 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et transmis pour affichage pendant une durée d'au moins un mois à toutes les communes incluses dans la zone de protection.

le Préfet,  
Pascal LELARGE

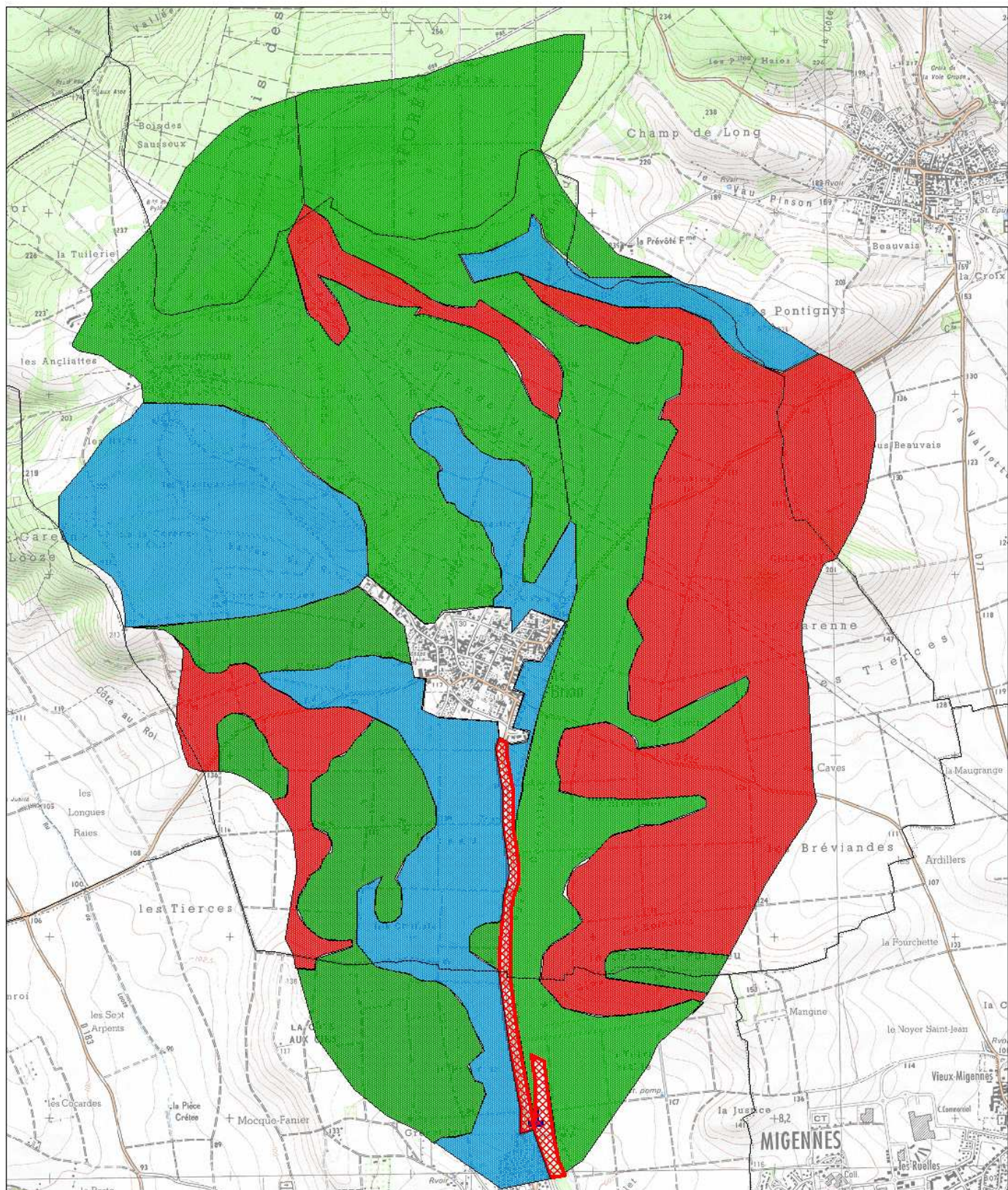


# Annexe 1: Zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de la FONTAINE AUX SEIGNEURS (AAC)





## Annexe n°2 : Zones de Vulnérabilité sur le BAC

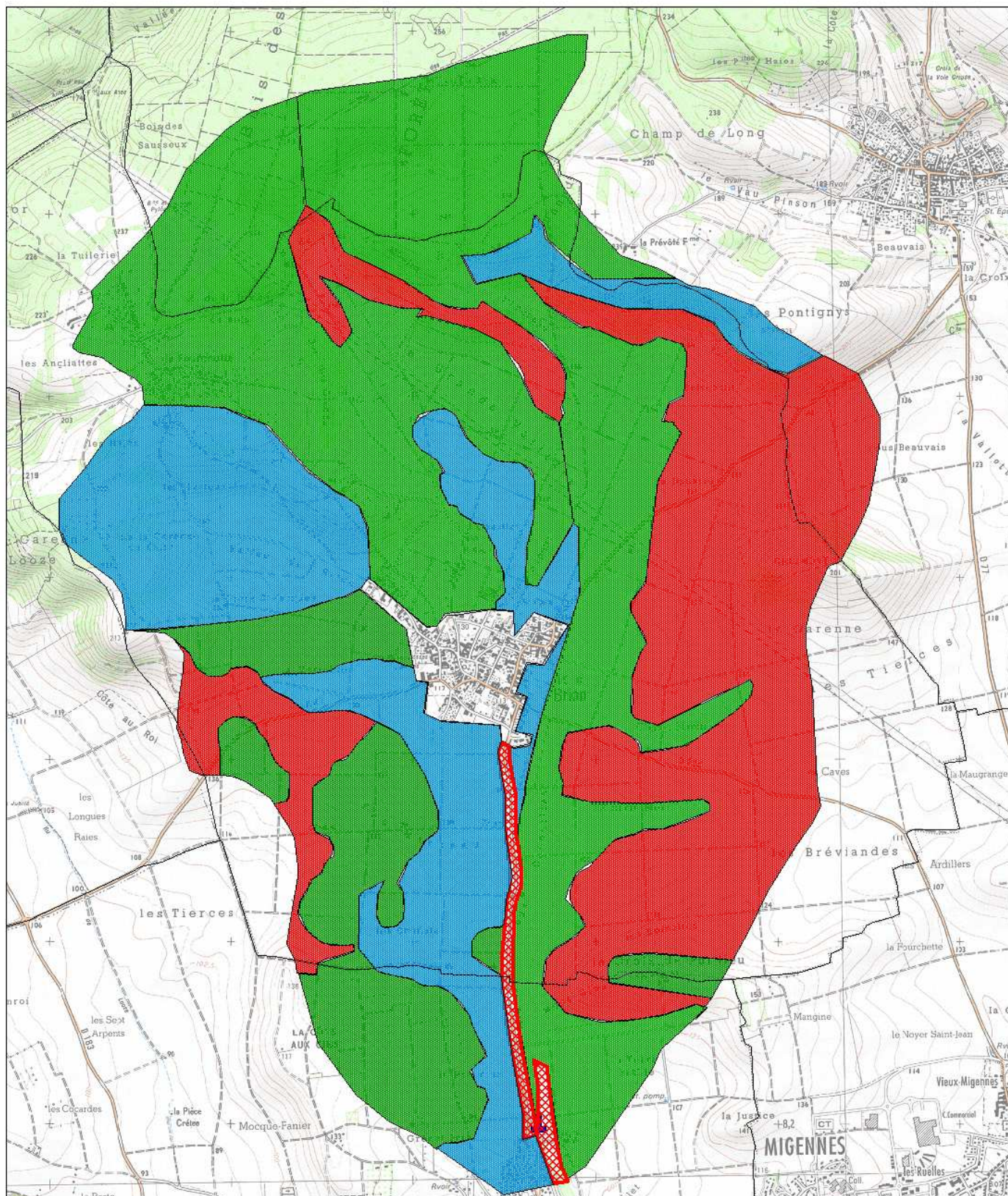






-  Vulnérabilité très forte (Infiltration préférentielle)
-  Vulnérabilité forte
-  Vulnérabilité moyenne
-  Vulnérabilité faible
-  Vulnérabilité faible ( zone urbanisée )

Echelle 1/30000



### Annexe n°3 : Zonage M.A.E.T.



-  zone prioritaire MAET "herbe"= 12.75 ha si bandes enherbées de 30m
-  zone MAET "herbe, bio, réduction des intrants"= 480 ha
-  zone agriculture intégrée= 225 ha
-  vulnérabilité faible à nulle= 885 ha

Echelle 1/30000



#### **Annexe 4: Composition du comité de pilotage**

- Mairie de Migennes
- Mairie de Laroche Saint-Cydroine
- Mairie de Brion
- Mairie de Bussy en Othe
- D.D.T de l' Yonne
- Agence Régionale de Santé, Unité Territoriale de L'Yonne
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Chambre d'Agriculture de l'Yonne
- Mission d'Assistance Conseil pour la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales (MACMAE)
- Coopératives:
- C.E.R.E.P.Y.
- 110 Bourgogne
- Soufflet
- Cyalin
- Les Établissements Ruzé
- Collectif du Bassin Agricole Migennois(CBAM)

#### **ARRÊTÉ N° DDT/SEFC/2011/0001 du 17 janvier 2011**

#### **portant dissolution de l'association foncière de remembrement de la commune de GISY LES NOBLES**

Article 1<sup>er</sup> : L'association foncière de remembrement de la commune de Gisy-les-Nobles est dissoute à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : L'apurement comptable et financier et le règlement des opérations patrimoniales seront assurés par le receveur de l'association, conformément aux textes en vigueur.

Le directeur départemental des territoires,  
Yves GRANGER

#### **ARRÊTÉ N° DDT/SEFC/2011/0003 du 20 janvier 2011**

#### **portant distraction et soumission du régime forestier de bois situés sur le territoire de la commune de GLAND**

Article 1<sup>er</sup> : sont distraites du régime forestier les parcelles cadastrées A 150 et 161 pour une surface de 5 ha 48 a 60 ca.

Article 2 : Le régime forestier s'applique aux parcelles cadastrées AD 9, 52 et 53, et B 8 et 9 pour une surface de 5 ha 04 a 60 ca.

Le directeur départemental des territoires,  
Yves GRANGER

#### **ARRETE N° DDT-SERI-2011-0001 du 7 janvier 2011**

#### **approuvant le plan de prévention des risques naturels d'inondation de l'Armançon et de l'Armance sur le territoire de la commune de Saint-Florentin**

Article 1 : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques naturels d'inondation de la commune de Saint-Florentin

Article 2 : Le PPR relatif aux inondations de l'Armançon et de l'Armance comprend :

- une note de présentation
- une carte des aléas à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup>
- un plan de zonage à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup>
- le règlement particulier

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal ci-après désignés "l'Yonne Républicaine"  
En outre, une copie de l'arrêté sera affichée en mairie de Saint-Florentin pendant un mois minimum et le plan approuvé sera tenu à la disposition du public en préfecture et en mairie.

Le préfet,

**ARRETE N°DDT/SEFC/2011/0004 du 20 janvier 2011**  
**portant renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de la commune de**  
**CRAIN**

Article 1<sup>er</sup> : L'association foncière de remembrement de la commune de Crain est administrée par un bureau composé :

- de M. le Maire de la commune de Crain ;
- d'un délégué du directeur départemental des territoires ;
- des propriétaires suivants :

propriétaires désignés par le conseil municipal de Crain :

MM. ANDRE Serge, FOIN Pierre, LEROY Joël.

propriétaires désignés par la chambre d'agriculture :

MM. ANDRE Nicolas, LAPORTE Patrick, VERDONCK Hugo.

Le mandat des membres du bureau arrivera à expiration **le 20 janvier 2017**.

Article 2 : Les fonctions de receveur de l'association sont exercées par le percepteur de la commune, siège de l'association. Il percevra pour la couverture des frais résultant de sa gestion, une somme fixe annuellement déterminée par M. le Trésorier payeur général de l'Yonne.

Article 3 : La somme déterminée sera mise par le comptable intéressé à la disposition du Trésor pour assurer l'exécution du service, conformément aux instructions reçues à cet effet par la direction de la comptabilité publique.

Article 4 : Le receveur trésorier de l'association est dispensé de l'obligation de justifier un cautionnement. La garantie déjà constituée pour l'exercice de ses fonctions de receveur municipal de la commune sera étendue à la gestion de l'association foncière de remembrement.

Le directeur départemental des territoires, Yves  
GRANGER

**ARRETE N°DDT/SEFC/2011/0005 du 20 janvier 2011**  
**portant renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement**  
**de la commune LES ORMES**

Article 1<sup>er</sup> : L'association foncière de remembrement de la commune Les Ormes est administrée par un bureau composé :

- de Mme le Maire de la commune Les Ormes ;
- d'un délégué du directeur départemental des territoires ;
- des propriétaires suivants :

propriétaires désignés par le conseil municipal des Ormes :

MM. CONCHAUDRON Jean-Philippe, PERROT Gérard, LANNIER Laurent.

propriétaires désignés par la chambre d'agriculture :

MM. RIBIERRE Jean-Pierre, MARTIN Jean-Claude, JUVIGNY Dominique.

Le mandat des membres du bureau arrivera à expiration **le 20 janvier 2017**.

Article 2 : Les fonctions de receveur de l'association sont exercées par le percepteur de la commune, siège de l'association. Il percevra pour la couverture des frais résultant de sa gestion, une somme fixe annuellement déterminée par M. le Trésorier payeur général de l'Yonne.

Article 3 : La somme déterminée sera mise par le comptable intéressé à la disposition du Trésor pour assurer l'exécution du service, conformément aux instructions reçues à cet effet par la direction de la comptabilité publique.

Article 4 : Le receveur trésorier de l'association est dispensé de l'obligation de justifier un cautionnement. La garantie déjà constituée pour l'exercice de ses fonctions de receveur municipal de la commune sera étendue à la gestion de l'association foncière de remembrement.

Le directeur départemental des territoires,  
Yves GRANGER

**Décision 2011-04 du 20 janvier 2011**  
**de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.**

M. Jean-Paul BONNETAIN, délégué de l'Agence nationale de l'habitat dans le département de l'Yonne, en vertu des dispositions de l'article L 321-1 du code de la construction et de l'habitation.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :**

M. Yves GRANGER, titulaire du grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts et occupant la fonction de Directeur Départemental des territoires est nommé délégué adjoint.

**Article 2 :**

Délégation permanente est donnée à M. Yves GRANGER, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R,321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;

tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR (Opération Importante de Réhabilitation au sens de l'article 7 du règlement général de l'Anah), et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;

la notification des décisions ;

tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;

la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;

le rapport annuel d'activité ;

la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions

(Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés - FART- programme "Habiter mieux") ;

le programme d'actions ;

après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pour la gestion des aides à l'habitat privé prévues à l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les avenants aux conventions en cours ;

après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pluriannuelles d'opérations programmées (cette délégation ne s'applique pas aux conventions dites de « portage » visées à l'article R 321-12 du code de la construction et de l'habitation) ;

les conventions d'OIR.

**Article 3 :**

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L 321-4 et L 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à M. Yves GRANGER, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

- toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.
- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre l'article L 321-4 ou L 321-8 du code de la construction et de l'habitation.

- de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.
  - le cas échéant, tous actes relatifs aux pénalités, en cas d'inexécution des conventions par les bailleurs, dans les conditions fixées dans lesdites conventions.

**Article 4 :**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves PALLOT, Chef de l'unité Amélioration de l'Habitat au sein du Service Urbanisme, Habitat, Renouvellement Urbain, aux fins de signer :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L 321-4 et L 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à M. Jean-Yves PALLOT, Chef de l'unité Amélioration de l'Habitat au sein du Service Urbanisme, Habitat, Renouvellement Urbain, aux fins de signer :

- toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.
- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre l'article L 321-4 ou L 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.
- le cas échéant, tous actes relatifs aux pénalités, en cas d'inexécution des conventions par les bailleurs, dans les conditions fixées dans lesdites conventions.

**Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 6 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le directeur départemental des Territoires de l'Yonne ;
- à Mme la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur administratif et financier ;
- à M. l'agent comptable de l'Anah ;
- aux intéressé(e)s.

**Article 7 :**

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Le Préfet de l'Yonne,  
Délégué de l'Agence  
Jean-Paul BONNETAIN

**Décision 2011-05 du 21 janvier 2011**  
**de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.**

M. Yves GRANGER, délégué adjoint de l'Anah dans le département de l'Yonne, en vertu de la décision n°2011-04 du 20 janvier 2011,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Mme Carole CHEMIN, Mme Sandra GABARD, Mme Gaëlle LAISNE, Mme Nadine LEGENDRE, Mme Sophie RICHARDET, instructrices et à M. Grégory LOPES, chargé du suivi des opérations programmées et des contrôles aux fins de signer :

- les accusés de réception des demandes de subvention ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs
- en matière de conventionnement des logements au titre des articles L 321-4 et L 321-8 du code de la construction et de l'habitation :
  - 1- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes les demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de ces deux articles
  - 2- de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

**Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 3 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le directeur départemental des Territoires de l'Yonne ;
- à Mme la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur administratif et financier ;
- au délégué de l'Agence dans le département ;
- aux intéressé(e)s.

**Article 4 :**

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Le délégué adjoint de l'Agence  
Yves GRANGER

**ARRETE N° PREF/MAP/2011/003 du 7 février 2011**  
**donnant délégation de signature à Monsieur Yves GRANGER,**  
**directeur départemental des territoires, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et**  
**pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la DDT**

Article 1<sup>er</sup> : En tant que responsable d'unités opérationnelles (RUO) correspondant aux budgets opérationnels de programme (BOP) visés ci-dessous, délégation est donnée à M. Yves GRANGER, directeur départemental des territoires de l'Yonne, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat (engagement, liquidation, mandatement, signature des accusés de réception et demandes de pièces complémentaires des dossiers de subventions d'investissement de l'Etat, y compris les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale), relevant des missions et programmes suivants :

-Mission Direction de l'action du gouvernement:

- Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333)

- Mission Écologie, développement et aménagement durables :

- Urbanisme, paysages, eau et biodiversité (n°113) ( BOP régional)
- Infrastructures et Services de Transport (n°203) ( BOP centraux)
- Sécurité et Circulation Routières (n°207) (BOP central et régional)
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (n°217) (BOP central et régional)
- Prévention des risques (n° 181) (BOP Régional Bourgogne et Ile de France), notamment les opérations sur crédits relevant du fonds de prévention des risques naturels majeurs, affectés au compte 461.74 (prévention des risques naturels prévisibles et actions d'information préventive sur les risques majeurs)

- Mission Ville et Logement :
  - Développement et amélioration de l'offre de logement (n°135) (BOP Central et régional)
  - Politique de la ville (n°147) (BOP régional)
- Mission agriculture, pêche, alimentation, forêt, et affaires rurales :
  - Forêt (n°149)
  - Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires (n°154)
  - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n°206)
  - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n°215)
- Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines :
  - Entretien des bâtiments de l'état (n°309)
- Mission Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat :
  - Contribution aux dépenses immobilières (n°723)
- Mission Contrôle de la circulation et du stationnement routiers
  - Radars (n°751)

Article 2 : La détermination des besoins à satisfaire prévue à l'article 5 du code des marchés publics d'une part, et le mode de computation des marchés au regard des seuils d'autre part, s'effectuent au niveau de la direction départementale des territoires pour les affaires relevant des ministères suivants :

- Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement, y compris pour les dépenses relevant du fonds de prévention des risques naturels majeurs
- Ministère de la ville
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état
- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
- Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer des collectivités territoriales et de l'immigration

et des services du premier ministre, dans le cadre des opérations pour lesquelles, la compétence d'ordonnateur secondaire a été déléguée au directeur départemental des territoires.

M. Yves GRANGER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de l'Yonne, est désigné en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur pour les besoins et l'action de son service. A ce titre, il est habilité à signer :

- les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, quel que soit le montant, et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés ou la personne publique pour les cahiers des clauses administratives générales,
- les conventions constitutives des groupements de commandes publiques auxquels participera la direction départementale des territoires tel que cela est prévu à l'article 8 du code des marchés publics.

Article 3 : Demeurent réservés à ma signature :

- Les conventions que l'Etat conclut avec la Région, le Département, les communes et groupements de communes, ou l'un de leurs établissements publics ;
- Les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local en matière d'engagement de dépenses ;
- Les décisions financières d'un montant supérieur à 50 000 € ainsi que les documents de notification correspondants ;
- Les décisions d'un montant supérieur à 10 000 € et les courriers afférents, adressés aux parlementaires et au président du conseil général.

Article 4 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire me sera adressé trimestriellement ainsi qu'une copie des compte-rendus adressés aux responsables des programmes et budgets opérationnels de programme dont relève l'unité opérationnelle susvisée.

Article 5 : En application de l'article 44 du décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004, le directeur départemental des territoires de l'Yonne pourra donner délégation aux agents placés sous son autorité afin de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. La liste des collaborateurs sera fixée par arrêté pris par ses soins qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

La signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable assignataire.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n°PREF/SCAT/2011/035 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Yves GRANGER, directeur départemental des territoires, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la direction départementale des territoires est abrogé.

Le préfet,  
Jean-Paul BONNETAIN



**ARRETE DDCSPP-HPP N°2011-002 du 10 janvier 2011**

**Agréant M. BEAURENAUT Jacques en tant que mandataire judiciaire à la protection des majeurs.**

Article 1<sup>er</sup> : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à M. BEAURENAUT Jacques, domicilié au 89, Les étangs de Béon; 45210 BAZOCHES-SUR-LE-BETZ, pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle et de la tutelle, dans l'ensemble du département de l'Yonne.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour les ressorts des tribunaux d'instance d'Auxerre et Sens.

Article 2 : Tout changement concernant la nature et la consistance des garanties prévues par l'assurance en responsabilité civile, tout changement de catégorie de mesures de protection exercées ainsi que toute évolution du nombre de personnes qui exercent auprès du mandataire judiciaire à la protection des majeurs les fonctions de secrétaire spécialisé donnent lieu à un nouvel agrément dans les conditions prévues aux articles R.471-1 et R.471-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Dijon, 21 rue Assas, 21000 DIJON.

P/ Le préfet,  
Le Secrétaire Général  
Patrick BOUCHARDON

**ARRÊTÉ n°001/2011 du 20 décembre 2010  
Portant attribution de la médaille d'honneur du travail  
Promotion du 01 janvier 2011**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Madame ADAM Françoise**  
Pharmacien Assistant, PHARMACIE SARDI CHEVALIER, SENS.
- **Madame AFONSO Isaura Da Conceicao**  
Employée de Cuisine, SENOBLE, JOUY.
- **Madame ALBERTELLI Laurence**  
Magasinier, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Madame ANDRE Eliane**  
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame ANDRE Geneviève**  
Assistante de Direction, PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame ANDRIEUX Nadine**  
Responsable Facturation, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, FOUCHERES.
- **Monsieur ANGOT Jean Yves**  
Automaticien, RÖSLER FRANCE, SENS .
- **Monsieur ARBAOUI Boujemaa**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Madame ARCIONI Christine**  
Technicienne de Laboratoire, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Madame ARNAULT Christine**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame ARNOULT Estelle**  
Conseiller particulier, CREDIT AGRICOLE IDF, PARIS.
- **Monsieur ARNOULT Jean Michel**  
Responsable Magasin, SAPIM INOX, MONTFAVET.
- **Madame ARRIETA Albane**  
Préparatrice Contrôleuse de Com., GATILOG SARL, FOUCHERES.
- **Monsieur ARSLAN Necdet**  
Agent de Production, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Madame ASTIE Marylin**  
Secrétaire, VILLEBENOIT HYDRAULIQUE, SENS.
- **Mademoiselle AUDINET Véronique**  
Responsable de Service, MALAKOFF MEDERIC A3M, ST QUENTIN YVELINES.
- **Mademoiselle AUGUSTIN Marie France**  
Technicienne Méthodes, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur AYAD Mohamed**  
Agent Usinage, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Mademoiselle BALLOIS Corinne**  
Assistante Resp. de Gestion, ALBINGIA, STRASBOURG.
- **Madame BARATA Maria Da Gloria**  
Responsable de Site, REVIVAL, VILLENEUVE LA GARENNE.
- **Monsieur BARBESANGE Gérard**  
Opérateur PAO, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.

- **Madame BARBOSA Alice**  
Cariste, GATILOG SARL, FOUCHERES.
- **Madame BARBOSA Maria**  
Pépiniériste, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Madame BARREAU Marlène**  
Animatrice Socio Educative, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Mademoiselle BAUDIN Sylvie**  
Ouvrière en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame BAULARD Christine**  
Infirmière, CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
- **Monsieur BAULU Frédéric**  
Responsable Produits, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur BEAUDIER Gilles**  
Technicien de Maintenance, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Mademoiselle BEGUE Carine**  
Secrétaire, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, FOUCHERES.
- **Madame BERKANE Véronique**  
Formaliste T1, YANN BRODIN NOTAIRE, ROSNY SOUS BOIS.
- **Monsieur BERTHAULT Daniel**  
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
- **Madame BEZ Myriam**  
Employée Chargée de Formation, GATILOG SARL, FOUCHERES.
- **Monsieur BICHEMIN Jean Yves**  
Ingénieur, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame BIZART Hélène**  
Auxiliaire Puéricultrice, CROIX ROUGE FRANCAISE, MIGENNES.
- **Monsieur BLANCHE Alain**  
Conducteur de Ligne, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame BOISSEAU DE MELLANVILLE Valérie**  
Responsable QSE, VALEO, ST CLEMENT.
- **Monsieur BONNOT Jérôme**  
Technicien d'Essai, PRECILEC, AUXERRE.
- **Mademoiselle BOUCHET Nadège**  
Chef de Mission, FIDUCIAL, ANGERS.
- **Madame BOULANDET Elise**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame BOULANGER Christine**  
Comptable , L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Monsieur BOULMIER Fabien**  
Travailleur Handicapé en ESAT, EPMS , CHENEY.
- **Madame BOUTRIN Frédérique**  
Travailleur Handicapé en ESAT, EPMS , CHENEY.
- **Monsieur BOYER Alain**  
Monteur en Chauffage, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Mademoiselle BRAULT Claudine**  
Ouvrière en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur BRIEGEL Patrick**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame BRIERE Christine**  
Assistante de Direction, ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE, PARIS.
- **Madame BRUNET Sabine**  
Comptable, VILLEBENOIT HOLDING, SENS.
- **Madame CALDARA Claudine**  
Assistante Comptabilité Clients, SENOBLE, JOUY.
- **Madame CANNET Sandrine**  
Cadre, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANCON.
- **Monsieur CAPPELLE Max**  
Chef d'équipe Production, SENOBLE, JOUY.
- **Madame CAPRIN Marianne**  
Agent Commercial, SAPIM INOX, MONTFAVET.
- **Madame CARVALHO Christine**  
Planificatrice Réception, GATILOG SARL, FOUCHERES.

- **Madame CAUDRON Nadine**  
Magasinier, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Madame CHAKER Fatna**  
Opérateur fin de Ligne, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur CHEVALIER Claude**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur CHEVALIER Philippe**  
Ingénieur, ALCATEL LUCENT FRANCE, NOZAY.
- **Monsieur CHEVARIN Christian**  
Chef d'équipe, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame CHICOUARD Christina**  
Animatrice Commerciale, CAISSE D'EPARGNE DE BFC, DIJON.
- **Monsieur CHOUARD Jérôme**  
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
- **Monsieur CIROVIC Dragan**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur COEUR Gilles**  
Chef d'équipe, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Monsieur COFFRE Hervé**  
Opérateur Conf.Diéseliste, HAMEL POIDS LOURDS, AUXERRE.
- **Madame CONRAD Catherine**  
Responsable Commerciale, CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur CONSTANT Frédéric**  
Responsable Magasin, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur CONSTANTIN Paul**  
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur CONTESENNE Jean Jacques**  
Chauffeur PL Collecte, COVED, LA CHAPELLE SAINT LUC.
- **Madame COTTIN Annick**  
Agent de Service, CRF EHPAD, AILLANT SUR THOLON.
- **Madame COURTAUX Gisèle**  
Assistante de Direction, C3B, DIJON.
- **Madame CUISIN Clairette**  
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame DA SILVA Maria Amélia**  
Pépinieriste, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Monsieur DE OLIVEIRA José**  
Conducteur Moulin, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Monsieur DE SA Manuel**  
Resp. Fabrication Poteaux, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Mademoiselle DE SALVADOR Patricia**  
Cariste, EMS, RANDAN.
- **Monsieur DECHELETTE Marc**  
Responsable Procédés Auto., SENOBLE, JOUY.
- **Madame DEGANUTTI Gisèle**  
Animatrice Socio Educative, CROIX ROUGE FRANCAISE, MIGENNES.
- **Madame DEKEYSER Dany**  
Auxiliaire de Puériculture, CROIX ROUGE FRANCAISE, MIGENNES.
- **Madame DELATTRE Christine**  
Opératrice de Production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Madame DELENAT Roselyne**  
Agent Administratif, FOYER LES PINOCCHIOS, MARSANGY.
- **Mademoiselle DESNOYERS Laurence**  
Attachée Commerciale, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Monsieur DESPREZ Jérôme**  
Représentant, LASCAD, ST OUEN.
- **Madame DESSEREY Annie**  
Animatrice de Production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Madame DEY Chantal**  
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur DIEU José**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.

- **Mademoiselle DOMINJON Isabelle**  
Secrétaire Commerciale, PEPINIÈRES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Madame DROMIGNY Nelly**  
Secrétaire Direction, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur DRUGE Frédéric**  
Agent Qual.de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur DRUON Luc**  
Maçon, C3B, DIJON.
- **Madame DUBUC Sandrine**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur DUBUSSY Eric**  
Technicien PPS, AIR FRANCE , ROISSY CDG.
- **Mademoiselle DUDERMEL Florence**  
Resp.Sce.Client, KAUFEL SA, PIFFONDS.
- **Monsieur DUFFAUT Gilles**  
Attaché Com. Itinérant, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur DUFRENNE Joël**  
Chauffeur Livreur, MOULINS DUMÉE, SENS.
- **Madame DUGNE Dominique**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Madame DUNIS Christelle**  
Technicien Qual., POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Madame EBAYER Véronique**  
Agent Conf.Tech. des Métiers de la Banque, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.
- **Madame FAGEOT Valérie**  
Attachée Commerciale, L'YONNE REPUBLICAINE COMMUNICATION, AUXERRE .
- **Monsieur FAIDUTTI Joël**  
Convoyeur Messenger, LOOMIS FRANCE, AUXERRE.
- **Madame FAUCONNET Marie Louise**  
Agent de Service, ADEP EHPAD, LAINSECQ.
- **Monsieur FELIX Fabrice**  
Opérateur Prod.et Log., TUBAUTO, SENS.
- **Madame FERNANDES Elisabeth**  
Team Leader, KAUFEL SA, PIFFONDS.
- **Madame FLE Nathalie**  
Technicien de Prestations, CPAM SEINE ET MARNE, RUBELLES.
- **Monsieur FONTAINE Laurent**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur FONTAINE Philippe**  
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, FOUCHERES.
- **Monsieur FRANC Thierry**  
Approvisionnement, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur GALLIMARD Philippe**  
Electricien, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur GARNIER Pascal**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur GAUDIN Eric**  
Chargé d'Export, IMS FRANCE, BRUYERES SUR OISE.
- **Monsieur GAUTHIER Jacky**  
Conducteur d'Engins, GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE, ARNAY LE DUC.
- **Madame GEENEN Nathalie**  
Agent Administratif, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Mademoiselle GENDOT Marie Christine**  
Hôte Produit, H.R.C , CHAMPS SUR YONNE.
- **Monsieur GEORGES Pascal**  
Technicien de Maintenance, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Madame GERARDY Patricia**  
Directrice Magasin, CALCEO, ST PIERRE MONTLIMART.
- **Mademoiselle GIBASSIER Nathalie**  
Ouvrière en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur GILLOT Charles**  
Préparateur, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .

- **Monsieur GIRARD Thierry**  
Conducteur Machine, KNAUF ISBA, AUXERRE.
- **Madame GODEFROY Yolande**  
Psychologue du Travail, POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur GODET Franck**  
Opérateur Multipostes, CHEMETALL SAS, SENS.
- **Madame GOMES Maria**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur GOMIMBAULT Fernand**  
Pépiniériste, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Monsieur GONCALVES Eduardo**  
Pilote Finition Galva, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Mademoiselle GOSSET Sandrine**  
Ouvrière en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur GOTTERI Frédéric**  
Agent Employé PPS, AIR FRANCE , ROISSY CDG.
- **Madame GOUBAY Céline**  
Assistante Ressources Humaines, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur GOUHENANT Douglas**  
Mécanicien PL, SENS ELECTRO DIESEL, SENS.
- **Madame GOULLEY Sylvie**  
Employée de bureau, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Monsieur GRAILLOT Patrick**  
Chauffeur PL, SOLOMAT LOCATION, MAILLOT.
- **Monsieur GRANDEMANGE Dominique**  
Agent de Laminage, SAM, MONTEREAU.
- **Monsieur GRASSIN Pascal**  
Employé de Banque, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, BOURGES.
- **Madame GRIVET Corinne**  
Responsable Commerciale, CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame GROTHE Roxane**  
Technicien Sup.Informatique, SNECMA , MOISSY CRAMAYEL.
- **Monsieur GRUHIER Alain**  
Educateur Spécialisé, MAISON D'ENFANTS, PRECY LE SEC.
- **Monsieur GUERBER Sébastien**  
Chef d'équipe, S.D.V.F, SENS.
- **Monsieur HALLAERT Henri**  
Responsable Technique Groupe, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur HENON Michel**  
Délégué de Service, INITIAL BTB , DAMMARIE LES LYS.
- **Madame HENRIOT Sabrina**  
Directrice d'Agence, BNP PARIBAS SA, PARIS.
- **Monsieur HERVY Eric**  
Travailleur Handicapé en ESAT, EPMS , CHENEY.
- **Madame HEUZARD Aude**  
Préparatrice de Commandes, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur ILBERT Alain**  
Préparateur de Surface, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur JALIGNY Yann**  
Responsable Informatique, PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame JAMET Nathalie**  
Employée de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS .
- **Monsieur JOFFRIN Patrick**  
Contrôleur Qual., SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur JULIEN Denis**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur JULIEN Jean Pierre**  
Electromécanicien, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur KACZOR Laurent**  
Contrôleur Cariste, GATILOG SARL, FOUCHERES.
- **Madame KOBRYN Sylvie**  
Secrétaire, CROIX ROUGE FRANCAISE, MIGENNES.

- **Monsieur KOUTCHERENKO Eric**  
Planificateur, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur LABBAY Gilles**  
Ingénieur Produit Process, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur LABBE Gilles**  
Cadre, SANOFI AVENTIS R & D, VITRY SUR SEINE.
- **Madame LABIS Annie**  
Veilleuse de Nuit, CROIX ROUGE FRANCAISE, MIGENNES.
- **Madame LABOYE Lydie**  
Contrôleuse de Stock, GATILOG SARL, FOUCHERES.
- **Monsieur LAGARDE Jean Yves**  
Inspecteur Financier, ERAM, ST PIERRE MONTLIMART.
- **Monsieur LANGRAND Patrick**  
Réceptionnaire, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Monsieur LASNIER Jean François**  
Technicien R&D, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame LAUDE Edith**  
Préparatrice de Commande, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
- **Madame LAURET Fabienne**  
Comptable, VILLEBENOIT HOLDING, SENS.
- **Madame LE BESCON Isabelle**  
Agent de Fabrication, EUROSTYLE SYSTEMS SENS, SENS.
- **Madame LE STUM Marie Christine**  
Assistante Adm. Sce.Maintenance, SENOBLE, JOUY.
- **Madame LECLERC Rachelle**  
Préparatrice, PHARMACIE SARDI CHEVALIER, SENS.
- **Monsieur LECOLLE Michel**  
Equipier de Collecte, COVED, LA CHAPELLE SAINT LUC.
- **Monsieur LECOMTE Fabrice**  
Agent Professionnel, FLERTEX SAS, ST FLORENTIN.
- **Madame LECUIER Mari France**  
AGI, SCIC HABITAT BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur LEHEURTEUR Robert**  
Pilote Process Quai, SENOBLE, JOUY.
- **Madame LELIEVRE Cécile**  
Agent Administratif, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Mademoiselle LEMAITRE Catherine**  
Opératrice de Fabrication, KAUFEL SA, PIFFONDS.
- **Monsieur LEMELLE Yves**  
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, FOUCHERES.
- **Monsieur LEMETTRE Christophe**  
Tech. en Mécanique et Chaudronnerie, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Madame LENOIR Josiane**  
Agent d'Entretien, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
- **Mademoiselle LESSCHAEVE Marie Pierre**  
Aide Soignante, CRF EHPAD, AILLANT SUR THOLON.
- **Monsieur LETIENNE Pascal**  
Chauffeur Livreur, FRANCE FERMETURES, BOUSSAC.
- **Monsieur LHOTE Christophe**  
Mécanicien PL, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Madame LIEBUS Isabelle**  
Responsable Transport, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur LIEGIBEL Bernard**  
Opérateur de Production, CHEMETALL SAS, SENS.
- **Monsieur LIVET Richard**  
Manager, AUTOGRILL COTE FRANCE, PRECY SUR VRIN.
- **Mademoiselle LUCQUIN Angélique**  
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur LUZNIAK Richard**  
Agent d'Entretien , GROUPE FRANCAISE DE GASTRONOMIE, BASSOU.
- **Monsieur MAILLOT Olivier**  
Technicien Sécurité, DAVEY BICKFORD, HERY.

- **Madame MAISON Jocelyne**  
Opératrice de Production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur MANET Pascal**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame MANGEMATIN Francine**  
Vendeuse, CALCEO, ST PIERRE MONTLIMART.
- **Monsieur MANOILINE Thierry**  
Manager Commercial, CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame MANTEAU Nathalie**  
Psychologue du Travail, POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Madame MARIE Sandrine**  
Prép.en Phar. BP Cadre, PHARMACIE DE PARIS, MIGENNES.
- **Monsieur MARTEAU Frédéric**  
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
- **Monsieur MARTEAU Marc**  
Régleur Injection, VALEO, ST CLEMENT.
- **Monsieur MARTIN Christophe**  
Chef de machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur MARTIN Gilles**  
Agent de Production, SIT SAS, TONNERRE.
- **Monsieur MASSOT Bruno**  
Conducteur Usinage, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
- **Madame MATON Agnès**  
Cariste, ITM LAI, ST HILAIRE LES ANDRESIS.
- **Monsieur MESSY Patrick**  
Technicien Maintenance, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame MICHEL Christine**  
Responsable Production Adjointe, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
- **Madame MICHON Pascale**  
Encadrant Qual., POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur MOINE Jean Loup**  
Pilote Process, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur MOREAU Laurent**  
Agent de Magasin, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Madame MOREAU Yannick**  
Agent de Laboratoire, IBIDEN DPF FRANCE, COURTENAY.
- **Madame MORIZOT Evelyne**  
Régleuse, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur MORTAGNE Christophe**  
Technicien Méthodes Maintenance, VALTIMET, VENAREY LES LAUMES.
- **Monsieur MOTA José**  
Technicien Maintenance, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur MOURIER DEBOUY Guy**  
Surveillant Chef d'Immeuble, FONDATION ROTHSCHILD, PARIS.
- **Monsieur MULLER Jean Pierre**  
Soudeur Qualifié, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Mademoiselle NADIN Danièle**  
Aide Soignante, CRF EHPAD, AILLANT SUR THOLON.
- **Monsieur NAUDET Laurent**  
Promoteur des Ventes, LBD MENAGE, LONGUEIL ST MARIE.
- **Mademoiselle NICOLAY Sylvaine**  
Educatrice Spécialisée, MAISON D'ENFANTS, PRECY LE SEC.
- **Madame OBERT Christelle**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame OLMO Nicole**  
Standardiste, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Monsieur PALAT Bruno**  
Carreleur, FRANCE SOLS, IVRY SUR SEINE.
- **Madame PANNETIER Ariane**  
Employée de Bureau, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
- **Madame PAPEGHIN Arlette**  
Soudeuse, CJS PLV, DORDIVES.



- **Madame PAUTRE Julia**  
Agent de Service Intérieur, MAISON D'ENFANTS, PRECY LE SEC.
- **Madame PEDROSO Christelle**  
Agent de Production, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Monsieur PERREAU Philippe**  
Monteur Qual. d'ensemble Mécanique, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur PERRIGNON SOMMET Eric**  
Technicien de Modernisation, THYSSENKRUPP ASCENCEURS, ANGERS.
- **Madame PETIT Nadège**  
Secrétaire à Resp., L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Monsieur PETIT Thierry**  
Agent Technique, CCE VACANCES LE CREDIT LYONNAIS, PARIS.
- **Madame PEZET Nadine**  
Tech. Haut.Qual., POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur PFISTER Christian**  
Directeur, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Madame PICHORET Danièle**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame PICON Francine**  
Assistante Commerciale, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Madame PICOT CLEMENTE Emmanuelle**  
Agent Qual.de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame PIERRON Brigitte**  
Pépiniériste, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Madame PIROT Marie**  
Tech.Conseiller.Retraite, CRAM BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur PLAS Christian**  
Responsable de Projets, CREDIT AGRICOLE IDF, PARIS.
- **Monsieur PLECY Lionel**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur POISSENOT Jean Marie**  
Approvisionnement, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur PORTIER Philippe**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur POUHEY Rémi**  
Magasinier Vendeur, VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Mademoiselle POULIN Jocelyne**  
Agent de Production, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Monsieur PULBY Xavier**  
Responsable d'Exploitation, COFELY GDF SUEZ, CESSON SEVIGNE.
- **Madame RABIER Christine**  
Assistante Sce.Dir. Ass.Qual., SENOBLE, JOUY.
- **Mademoiselle REMY Corinne**  
Assistante de Direction, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur RESTOUEIX Francis**  
Moniteur d'Atelier, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Monsieur REVELLAT Francis**  
Tourneur, BOULLEY SA, SENS.
- **Monsieur REYNAERT Ghislain**  
Technicien SAV, MOUVEX SAS , AUXERRE.
- **Madame REZZOUG Patricia**  
Préparatrice Contrôleuse, GATILOG SARL, FOUCHERES.
- **Monsieur RIFI Jamal**  
Chef d'équipe Production, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur RIOUAL Samuel**  
Mécanicien, MATISA, SENS.
- **Monsieur RIVIERE Janick**  
Chauffeur Laitier, SODIAAL UNION, PARIS.
- **Mademoiselle ROBERT Julitte**  
Secrétaire Médicale Conducteur PL, AIST89, AUXERRE.
- **Madame ROBERT Muriel**  
Chef de Mission, FIDUCIAL, ANGERS.

- **Monsieur ROBILLARD Eric**  
Responsable Technique Groupe, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur RODOT Patrick**  
Opérateur PAO, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Madame ROGER Corinne**  
Employée Administrative, SAPIM INOX, MONTFAVET.
- **Monsieur ROLLIN Pascal**  
Correspondant Sécurité, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame ROUAU Carole**  
Technicienne Méthodes, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur ROUMIER Pascal**  
Responsable Production, CLP PACKAGING, AVALLON.
- **Monsieur RUIZ Y ORIVE Didier**  
Coordinateur Atelier Mécanique, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Monsieur SALAUN Gilles**  
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, FOUCHERES.
- **Monsieur SALLERON Marc**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame SANCHEZ Antonia**  
Aide Comptable, FORCLUM , AUXERRE .
- **Monsieur SANCHEZ Paul**  
Directeur Technique Groupe, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Madame SAUTOT Jeanne**  
Receveur Chef, APRR PARIS, NEMOURS.
- **Monsieur SCHELER Willy**  
Agent de Maintenance, LYONNAISE DES EAUX, MONTARGIS.
- **Monsieur SCHULZ Gérard**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame SEILER Nadège**  
Agent Prof. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Mademoiselle SELLIER Nathalie**  
Ouvrière en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame SEMENCE Christine**  
Conseiller Commercial, CAISSE D'EPARGNE DE BFC, DIJON.
- **Monsieur SENECHAL Gilles**  
Assistant Approvisionnement, VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Monsieur SEPULVEDA David**  
Carreleur Compagnon Prof., ASPECT CARRELAGE, MONETEAU.
- **Monsieur SIMONET Jean Luc**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Mademoiselle SOARES Maria de Fatima**  
Ensacheuse, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Monsieur SOMENZI Christophe**  
Responsable de Parc, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur SUBIALI Sylvain**  
Tech. en Mécanique et Chaudronnerie, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Madame SZCZEPOCKI Nadine**  
Assistante de Direction, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur THEVENET Pascal**  
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur THIBAUT Jean Marc**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame THOMAS Nadine**  
Assistante Gestion Sociale, FIDUCIAL, ANGERS.
- **Madame TLOUZEAU Chantal**  
Emp.en Pharm.Prép.CAP, PHARMACIE DE PARIS, MIGENNES.
- **Madame TOMAS Sarita**  
Animatrice Socio Educative, CROIX ROUGE FRANCAISE, MIGENNES.
- **Madame TORCOL Elisabeth**  
Employée Services Adm., SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur TOSO Franck**  
Aide Conducteur de Travaux, SPIE EST, ILLKIRCH.

- **Monsieur TRICOTET Pascal**  
Opérateur Galva, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur TUDOR Albert**  
Agent de Production, PRECILEC, AUXERRE.
- **Monsieur VACHER Martial**  
Ouvrier en ESAT, ESAT LES BROUSSES, RAVIERES.
- **Madame VALLEE Annie**  
Employée Libre Service, CEC, PARIS.
- **Madame VASSEUR Isabelle**  
Secrétaire Comptable, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Madame VAYSSIERE Elisabeth**  
Resp.Adj.Service Clients, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Monsieur VERMET Eric**  
Comptable, VILLEBENOIT HOLDING, SENS.
- **Monsieur VERNAY Pascal**  
Coursier Livreur Manutentionnaire, LE SOLSTICE, AVALLON.
- **Madame VEZINE Marie odile**  
Porteuse de repas, CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
- **Mademoiselle VIEILLOT Annie**  
Resp.d'Equipe Fab.PAO, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Madame VINCENT Nicole**  
Assistante Comptable Conf., FIDUCIAL, ANGERS.
- **Mademoiselle WAWRZYNIAK Béatrice**  
Employée Commerciale, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Monsieur YEDDOU Dominique**  
Magasinier, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Madame ZERROUKI Saïda**  
Laborantine, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur ZWAUD Christian**  
Rotativiste, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :**

- **Monsieur ALBERTELLI Sylvain**  
Agent Prof. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Mademoiselle AMETTE Elisabeth**  
Agent de Services Hospitalier, EHPAD NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE, SENS.
- **Madame ANDRE Geneviève .**  
Assistante de Direction, PRECILEC, AUXERRE.
- **Monsieur ANGOT Philippe**  
Chef de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, MARSEILLE.
- **Monsieur ARSLAN Necdet**  
Agent de Production, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Monsieur AYAD Mohamed**  
Agent Usinage, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Madame BARAS Lydia**  
Agent de Production Spéc., LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Madame BARBOSA Maria**  
Pépinieriste, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Monsieur BASILE Vincent**  
Resp. Equipe Parachèvement, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.

- **Monsieur BASTOS RIBEIRO DE MELO José**  
Chef d'Atelier Menuiserie, FORCLUM , AUXERRE .
- **Monsieur BAUDOT Pascal**  
Tourneur Rectifieur, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Madame BAULARD Christine**  
Infirmière, CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
- **Madame BERNAGE Nadine**  
Administration Production, FLERTEX SAS, ST FLORENTIN.
- **Monsieur BERRUCAS Jean Christophe**  
Ingénieur Technico Commercial, C3B, DIJON.
- **Monsieur BERTHAULT Daniel**  
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
- **Monsieur BIREAU François**  
Chef d'équipe, ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, SENS .
- **Monsieur BORDIER Jean Jacques**  
Opérateur Galva, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur BORSATO Yves**  
Chargé de Clientèle, KPMG ENTREPRISES, AUXERRE.
- **Madame BOSCH Isabelle**  
Tech.Conseil Assurance Maladie, CPAM DE LA NIEVRE, NEVERS.
- **Monsieur BOYER Alain**  
Monteur en Chauffage, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Monsieur BRAGARD Michel**  
Technicien Méthodes, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Madame BRECHET Catherine**  
Agent de Production Spéc., LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Monsieur BRENZINGER Claude**  
Magasinier, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Monsieur BROSSET Bruno**  
Responsable Informatique Bureautique, FLERTEX SAS, ST FLORENTIN.
- **Madame CADAUGADE Monique**  
Coordinatrice OPS, IP FRANCE, PARIS.
- **Monsieur CASTEL Jean Paul**  
Commandant de Bord, AIR FRANCE , ROISSY CDG.
- **Monsieur CHALLAND Patrick**  
Directeur d'Agence, LOOMIS FRANCE, AUXERRE.
- **Monsieur CHALUMEAU Francis**  
Monteur, MOUVEX SAS , AUXERRE.
- **Monsieur CHARDINY Henri**  
Directeur Financier, IBIDEN DPF FRANCE, COURTENAY.
- **Madame CHARLES Nadine**  
Assistante Adm., VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Monsieur CHEVALIER Dominique**  
Manutentionnaire Magasin, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
- **Monsieur CHEVALIER Philippe**  
Ingénieur, ALCATEL LUCENT FRANCE, NOZAY.
- **Madame CHICANNE Corine**  
Assistante Commerciale, CPE, NANCY.
- **Madame CIOCCHI Marie Eugénie**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur CLERGE DUGILLON Gilbert**  
Magasinier, MOUVEX SAS , AUXERRE.
- **Madame COCHON Mauricette**  
Conditionneuse, COOPER, MELUN.

- **Monsieur CARRASCO Jean Luc**  
Conducteur de Taxi, TAXI FALTINAN ALAIN, TOUCY.
- **Monsieur COET Daniel**  
Technicien des Services Gén., PRECILEC, AUXERRE.
- **Monsieur COEUR Gilles**  
Chef d'équipe, PEPINIERS NAUDET , LORDONNOIS.
- **Madame COFFINET Lydie**  
Gestionnaire Assurances, AREAS, PARIS.
- **Madame COT Sylviane**  
Employée Administrative, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur COUEDEL Bruno**  
Conducteur du Moulin, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Monsieur CRENEAU Philippe**  
Conducteur d'Engins, FORCLUM , AUXERRE .
- **Monsieur DA SILVA Carlos**  
Chef d'Equipe, MOREAU SARL, TONNERRE.
- **Monsieur DE WITTE Richard**  
Approvisionnement, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Madame DEJOYE Mireille**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Madame DELAGNEAU Sonia**  
Agent Qual. dde Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur DELAIR Jean Michel**  
Manager Logistique, CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame DELATTRE Christine**  
Opératrice de Production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
- **Monsieur DELPATRY Thierry**  
Technicien, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Madame DEMONT Marie Claude**  
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame DISSOUBRAY Rosiane**  
Approvisionneuse, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame DOREY Michèle**  
Comptable, VILLEBENOIT HOLDING, SENS.
- **Monsieur DUFFAUT Gilles**  
Attaché Com. Itinérant, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur DUFOUR Jean Luc**  
Monteur Qualifié, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur DUFOUR Jean Pierre**  
Responsable de Maintenance, SIT SAS, TONNERRE.
- **Monsieur DUFUS Jacky**  
Conducteur d'Engins, COLAS RAIL, MAISONS LAFFITTE.
- **Monsieur DURLLOT Michel**  
Opérateur Cariste Magasin, TUBAUTO, SENS.
- **Madame DUTHOIT Corine**  
AMP, I.M.E. LES FONTENOTTES, ST JULIEN DU SAULT.
- **Monsieur ERRIF Houari**  
Technico Com., VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Monsieur ESCLAUSE Daniel**  
Agent Professionnel, FLERTEX SAS, ST FLORENTIN.
- **Monsieur FAIDUTTI Joël**  
Convoyeur Messenger, LOOMIS FRANCE, AUXERRE.
- **Monsieur FERNANDES David**  
Resp.SAV Support Techn., KAUFEL SA, PIFFONDS.
- **Monsieur FERRERO Jean Claude**  
Couvreur, LABOISE, SENS.
- **Madame FOYNAT Anita**  
Assistante, PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame GAUTHERON Maryline**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Mademoiselle GAUTHEY Marie Patricia**  
Tech.Haut.Qual., POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.



- **Madame GENTIS Marie Line**  
Employée de la , BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
- **Madame GERBAULT Véronique**  
Assistante Juridique, FORCLUM , AUXERRE .
- **Monsieur GERVAIS Christian**  
Opérateur, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur GORZKOWSKI Olivier**  
Agent de Maîtrise Fabrication, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur GOUSSARD Francis**  
Techn.des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame GRANGE Martine**  
Technicienne d'Ordonnancement, PRECILEC, AUXERRE.
- **Monsieur GRAVE LAGAE Roger**  
Conducteur d'Engins, COLAS RAIL, LOUVECIENNE.
- **Madame GROTHE Roxane**  
Technicien Sup.Informatique, SNECMA , MOISSY CRAMAYEL.
- **Monsieur GUENY Jean Marie**  
Conducteur de Moulin, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Monsieur GUIDER Philippe**  
Technicien Exp., POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur GUYADER Eric**  
Responsable de Fabrication, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur HALLAERT Henri**  
Responsable Technique Groupe, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur HARDY Serge**  
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
- **Monsieur HARPER Thierry**  
Chauffeur Livreur, BOLLORE ENERGIE, VAUCRESSON.
- **Monsieur HEBERT Daniel**  
chef de machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur HENRIAT Pascal**  
Cadre de Banque, CAISSE D'EPARGNE DE BFC, DIJON.
- **Monsieur HOSTE Jean Claude**  
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
- **Madame IMBERT Noëlle**  
Employée Administrative, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Madame LA ROCHE Claudine**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame LACAZE Nadine**  
Chargé Relations Commerciales, EDF DCECL EST, VILLIERS LES NANCY.
- **Madame LACROIX Nicole**  
Aide Soignante, RESIDENCE DES NOUES, MONTEREAU FAULT YONNE.
- **Monsieur LAVEAU Pierre**  
Cariste, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Madame LECONTE Solange**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame LEFEVRE Chantal**  
Agent de Production Spéc., LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Madame LEMOINE Evelyne**  
Chef Comptable, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur LEMOINE Thierry**  
Chef d'atelier, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT.
- **Monsieur LIEGIBEL Bernard**  
Opérateur de Production, CHEMETALL SAS, SENS.
- **Monsieur LIGONNET Régis**  
TS Projet, SNECMA, EVRY .
- **Monsieur LUZNIAK Richard**  
Agent d'Entretien , GROUPE FRANCAISE DE GASTRONOMIE, BASSOU.
- **Madame MALLINGER Adélaïde**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur MARCHAND José**  
Préparateur de Maintenance, SILEC CABLE, MONTEREAU .

- **Monsieur MARTIN Daniel**  
Agent de Magasin, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur MARTIN Jean Gabriel**  
Agent de Production, SIT SAS, TONNERRE.
- **Monsieur MAUPOIX Daniel**  
Chef d'Equipe Menuisier, FORCLUM , AUXERRE .
- **Monsieur MAZIARZ Eric**  
Responsable Maintenance et Révision, MATISA, SENS.
- **Monsieur MEFFE Jean François**  
Chef de chantier, ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, SENS .
- **Monsieur MESSY Patrick**  
Technicien Maintenance, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur MILLET Hervé**  
Chef des Ventes, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Monsieur MONTIN Vivian**  
Mécanicien Qual. Entretien, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur MOUCHANAT Didier**  
Pompier, BNP PARIBAS SA, PARIS.
- **Monsieur NAIN Jacky**  
Approvisionneur, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Mademoiselle NICOLAY Sylvaine**  
Educatrice Spécialisée, MAISON D'ENFANTS, PRECY LE SEC.
- **Monsieur NIVEAU Dominique**  
Agent de Production, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Madame NOËL Brigitte**  
Clerc de notaire, SCP JACOB & THEVENY, COSNE SUR LOIRE.
- **Monsieur ODELOT Alain**  
Responsable Ordon. et Parc, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur OFFREDO Jean Marie**  
Resp. Techn. Tour de Contrôle, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
- **Madame OLIVE Christine**  
Agent Administratif, CCI DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur OPPETIT Stéphane**  
Technicien, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Madame OSSOLA Déolinda**  
Auxiliaire Laboratoire, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Madame PAILLARD Sylvie**  
Technicienne Support Qual., PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame PASSEMARD Catherine**  
Animatrice d'Ilots, PRECILEC, AUXERRE.
- **Monsieur PASZKOWSKI Thierry**  
Maître Chef d'Equipe, FORCLUM , AUXERRE .
- **Madame PERAULT Annie**  
Secrétaire de bureau, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame PETIT Francine**  
Comptable, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Monsieur PETIT Michel**  
Responsable Maintenance, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Madame PETITJEAN Pascale**  
Attaché Com.Sédentaire, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur PETRYNA Stéphane**  
Chauffeur Livreur, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Monsieur PFISTER Christian**  
Directeur, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Madame PICON Francine**  
Assistante Commerciale, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Madame PIERRON Brigitte**  
Pépiniériste, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Madame PINARD Lina**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame PIROT Marie**  
Tech.Conseiller.Retraite, CRAM BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.

- **Madame PIVA Nadine**  
Employée Comm.Conf., CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur PLAS Christian**  
Responsable de Projets, CREDIT AGRICOLE IDF, PARIS.
- **Monsieur PLOUZENNEC Paul**  
Responsable Magasin Général, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
- **Monsieur POUHEY Rémi**  
Magasinier Vendeur, VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Mademoiselle POULIN Jocelyne**  
Agent de Production, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Mademoiselle PRADEAU Patricia**  
Technicien Gestion Production, SNECMA , MOISSY CRAMAYEL.
- **Monsieur PREVOST Michel**  
Technicien d'Intervention, CIRIA SAS, SENS.
- **Monsieur PROT Serge**  
Chargé de Courrier, CREDIT FONCIER, CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur RADIX Jean Louis**  
Administrateur Systèmes et Réseaux, SAGEM DEFENSE SECURITE, ARGENTEUIL.
- **Monsieur REISS Gilbert**  
Chauffeur Livreur, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Monsieur REVILLARD Gérard**  
Président, FLERTEX SAS, ST FLORENTIN.
- **Monsieur RICHARD Raynald**  
Responsable de Travaux, FORCLUM , AUXERRE .
- **Monsieur ROUSSEAU Jacky**  
Gérant, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.
- **Madame RUIZ Y ORIVE Marie Odile**  
Assistante Spé. Com. et Doc., CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur SANCHEZ Paul**  
Directeur Technique Groupe, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Monsieur SAUVAGERE Gilles**  
Electricien, FORCLUM , AUXERRE .
- **Madame SCIASCIA Josette**  
Employée au courrier, PREVADIES, AUXERRE.
- **Monsieur SERY Jean Noël**  
Etancheur, SMAC, LA CHAPELLE ST LUC.
- **Monsieur SLONGO Jean Pierre**  
Magasinier Cariste, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur SPELLER Alain**  
Chauffeur Livreur, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Monsieur TAMBOUR Michel**  
Chauffeur Livreur PL, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Madame TCHANG Laure**  
Tech.Haut.Qual., POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur THEVENET Pascal**  
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur THURIN Marc**  
Technicien de Maintenance, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame TOFFIN Martine**  
Psychomotricienne, EPNAK CME LES PETITS PRINCES, AUXERRE.
- **Madame TORCHY Pâquerette**  
Caissière en Rest. d'Ent., COMPASS GROUP FRANCE, MARSEILLE.
- **Madame TRESCARTES Véronique**  
Employée de la , BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
- **Mademoiselle WESTERMEYER Claire**  
Agent de Fabrication, GROUPE FRANCAISE DE GASTRONOMIE, BASSOU.

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur ACHOUCHE Mohamed**  
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur ARSLAN Necdet**  
Agent de Production, SAINT GOBAIN PP FRANCE, CHARNY.
- **Monsieur AUZUREAU MEUREIN Frédéric**  
Formateurs Chantiers, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur AYAD Mohamed**  
Agent Usinage, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur BABONNEAU Christophe**  
Chef de machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur BAID Baid**  
Agent de Fabrication, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Madame BARAS Lydia**  
Agent de Production Spéc., LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Monsieur BAUDAT Robert**  
Technico Com., VILLEBENOIT NORD, SENS .  
demeurant 5 rue Albert Camus à VILLENEUVE LA GUYARD
- **Madame BAULARD Christine**  
Infirmière, CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
- **Madame BEAUREPAIRE Maryse**  
Attaché Com.Sédentaire, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur BEN SALEM Moncef**  
Employé d'Immeuble, FONCIA RIVES DE SEINE, PARIS.
- **Madame BENOIT Sylvie**  
Comptable, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Monsieur BERAULT Gilles**  
Directeur Commercial, PREVADIES, METZ.
- **Madame BEY Agnès**  
Assistante de Service Social, CRAM BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur BLOT Philippe**  
Cadre, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANCON.
- **Madame BOISSEAU Martine**  
Secrétaire, HAMEL POIDS LOURDS, AUXERRE.
- **Monsieur BON Christian**  
Conseiller, CAISSE D'EPARGNE DE BFC, DIJON.
- **Madame BONDOUX Chantal**  
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur BOUAMAMA Salem**  
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur BOURFISS Mohamed**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur BOYER Alain**  
Monteur en Chauffage, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Monsieur BRAGARD Michel**  
Technicien Méthodes, SMPE, ST FLORENTIN.

- **Monsieur BREUZET Christian**  
Monteur Qual. d'ensemble Mécanique, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur BREUZET Jean René**  
Monteur Qual. d'ensemble Mécanique, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Madame BRUGGEMANS Marie Noëlle**  
Machiniste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
- **Madame BUREAU Dominique**  
Conducteur de Machine Complexe, AMORA MAILLE SI, CHEVIGNY ST SAUVEUR.
- **Monsieur CADIC Jean Claude**  
Magasinier, CHEMETALL SAS, SENS.
- **Monsieur CALPENA Didier**  
Technico Com. Industrie, VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Madame CAMUS Annick**  
Cariste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur CARROUE André**  
Monteur, MOUVEX SAS , AUXERRE.
- **Monsieur CHALLAND Patrick**  
Directeur d'Agence, LOOMIS FRANCE, AUXERRE.
- **Monsieur CHAMBAUD Alain**  
Chauffeur Livreur, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Monsieur CHARPY François**  
Monteur en Chauffage, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Madame CHEVAU Ghislaine**  
Bobinière, PRECILEC, AUXERRE.
- **Monsieur CHIBAB Ahmed**  
Maçon, SAM, MONTEREAU.
- **Monsieur COMMEAT Alain**  
Tourneur Alaiseur, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Madame COQUILLE Odile**  
Technicien Haut.Qual., POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Madame CORMIER Anne Marie**  
Agent de Fabrication, PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame CORNIL Martine**  
Secrétaire Facturière, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Madame COUPECHOUX Claudine**  
Technicien de la , BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANCON.
- **Monsieur D'EURVEILHER François**  
Contrôleur, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame DAUVISSAT Jocelyne**  
Agent Administratif, CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame DAVID Murielle**  
Agent de Fabrication, PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame DEMONT Marie Claude**  
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame DESVEAUX Monique**  
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur DIEUX Guy**  
Agent Technique, FORCLUM , AUXERRE .
- **Madame DUBOIS Sylvie**  
Machiniste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
- **Madame DUFAYET Claudine**  
Secrétaire, COCELEC CENTRE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur DUPUIS Didier**  
Chauffeur PL, FORCLUM, AUXERRE .
- **Monsieur DURAND Christian**  
Conducteur de Ligne, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame DURAND Marylène**  
Technicienne Logistique, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame EL HILALI Jacqueline**  
Machiniste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur ET TAOUSY EI Mustapha**  
Leader, VALEO, ST CLEMENT.



- **Madame ETIENNE Marie José**  
Technicien Fiabilité, VALEO, ST CLEMENT.
- **Monsieur EVRARD Jean Claude**  
Superviseur, SAM, MONTEREAU.
- **Monsieur FAGET Daniel**  
Cadre, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANCON.
- **Monsieur FAIDUTTI Joël**  
Convoyeur Messenger, LOOMIS FRANCE, AUXERRE.
- **Monsieur FAYOLLE Patrick**  
Agent d'Expéditions, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Madame FERRUZ Victoria**  
Bobinière, PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame FILLEY Marie**  
Cadre de Pro. Resp.Haltes Garderies, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Madame FONTES Palmira**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur GAUER Eric**  
Dessinateur, INTERTECHNIQUE, PLAISIR .
- **Monsieur GAUTHE Bernard**  
Agent de Maîtrise Techn., RHODIA SERVICES, ST MAURICE L'EXIL.
- **Mademoiselle GIRAUD Viviane**  
Monteuse de Couv.à la main, J - PRINT, JOIGNY.
- **Madame GODINOT Chantal**  
Attaché Com.Sédentaire, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur GONCALVES José**  
Responsable des Emb.Vides, GATILOG SARL, FOUCHERES.
- **Monsieur GONON Roger**  
Electricien, SALZGITTER MST, MONTBARD.
- **Monsieur GRARE René**  
Electricien, SAM, MONTEREAU.
- **Monsieur GRAUX Alain**  
Agent de Banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
- **Madame GRAUX Brigitte**  
Agent de Banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
- **Monsieur GROISE Alain**  
Technicien, MATISA, SENS.
- **Monsieur GUILLOT Michel**  
Chef de Dept.Commercial, GSM, GUERVILLE .
- **Monsieur HABERT Joël**  
Chaudronnier Tôlier Industriel, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur JOUDELAT Jacky**  
Chauffeur Livreur, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Madame JOUVE Marie Claude**  
Agent de Production, SMR FRANCE , DAMMARIE-LES-LYS.
- **Monsieur JUILLET Jean Pierre**  
Chef de machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .  
demeurant 4 rue du Chemin Vert à EVRY
- **Monsieur LACHENAL Maurice**  
Opérateur Prod.Log., TUBAUTO, SENS.
- **Monsieur LACHENAL Patrick**  
Opérateur Prod. Log, TUBAUTO, SENS.
- **Madame LAUTERFING Dominique**  
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
- **Monsieur LAVAL Patrick**  
Comptable, CHAMBRE DE METIERS DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur LEBRUN Gérard**  
Employé Logistique, CHEMETALL SAS, SENS.
- **Madame LEFEVRE Marie Claire**  
Technicienne de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS .
- **Monsieur LEITUGA Antonio**  
Responsable Entretien Usine, SENOBLE, JOUY.
- **Madame LEMAITRE Evelyne**  
Agent d'Ordonnancement, PRECILEC, AUXERRE.

- **Madame LEMETTRE Marinette**  
Comptable, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur LEMOINE Thierry**  
Chef d'atelier, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT.
- **Monsieur LEROY Thierry**  
Monteur, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame LIGERON Mireille**  
Technicien du Service Médical, CNAMTS - DRSM, DIJON.
- **Madame LULE Christine**  
Responsable Moyens Généraux, BPCE, PARIS.
- **Madame MALINGE Christiane**  
Agent de Production Qual., LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Madame MAROUZE Nicole**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur MARTIN Jean Gabriel**  
Agent de Production, SIT SAS, TONNERRE.
- **Madame MARTIN Martine**  
Agent Technique SDA, APRIA RSA, PARIS .
- **Monsieur MASSE Gérard**  
Hôte Commercial, H.R.C , CHAMPS SUR YONNE.
- **Madame MAZEAU Annick**  
Assistante Commerciale, PRECILEC, AUXERRE.
- **Madame MEANCE Marie Luce**  
Aide Comptable, LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Madame MELAO Maria de Lurdes**  
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
- **Madame MICHOT Rose Marie**  
Responsable Gestion Stocks, ONDUL'YONNE, BONNARD.
- **Monsieur MILIS Christian**  
Directeur d'Etablissement, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur MILLOT Patrick**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Mademoiselle MOUTARDIER Claudine**  
Cadre, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANCON.
- **Madame NOURTIER Marie Hélène**  
Techn. des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame PAPA Chantal**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur PARENT Joël**  
Membre Méthodes, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame PARENT Patricia**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame PASCAL Anne Marie**  
Secrétaire Standardiste, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT/SEINE.
- **Madame PATYS Martine**  
Conseiller Clientèle Particuliers, BNP PARIBAS SA, PARIS.
- **Madame PELLETIER Régine**  
Technicien des Métiers de la Banque, CIC BANQUE CIO-BRO, NANTES.
- **Monsieur PERREAU Dominique**  
Opérateur Galva, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur PFISTER Christian**  
Directeur, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Monsieur PIEC Xavier**  
Responsable Coulée, SAM, MONTEREAU.
- **Monsieur PLAS Christian**  
Responsable de Projets, CREDIT AGRICOLE IDF, PARIS.
- **Monsieur POLI Didier**  
Ouvrier Qual. Divers Type, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur POTHERAT Guy**  
Préparateur, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur POUHEY Rémi**  
Magasinier Vendeur, VILLEBENOIT NORD, SENS .

- **Monsieur PREVOST Michel**  
Technicien d'Intervention, CIRIA SAS, SENS.
- **Monsieur PROT Jean Marc**  
Technicien SAV, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur RAMPAZZI Jean Michel**  
Responsable des Services Gén., PRECILEC, AUXERRE.
- **Monsieur RICHET Guy**  
Mécanicien Electricien, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Monsieur RODOT Jean Luc**  
Formateur Technicien HQ, AFT IFTIM, PARIS.
- **Monsieur ROLLET Jean Pierre**  
Adjoint au Responsable, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur SANCHEZ Paul**  
Directeur Technique Groupe, PEPINIERES NAUDET , LORDONNOIS.
- **Madame SARDINHA Françoise**  
Agent de Fabrication, GROUPE FRANCAISE DE GASTRONOMIE, BASSOU.
- **Monsieur SAVOVIC Dragan**  
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, FOUCHERES.
- **Madame SAVOVIC Gordana**  
Chef de Cuisine, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur SERRANO Michel**  
Monteur Qual. d'ensemble Mécanique, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur SIMON Jean Luc**  
Chauffeur Livreur, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Madame SURAY Micheline**  
Responsable Magasin, ERAM, ST PIERRE MONTLIMART.
- **Monsieur TABOULOT Michel**  
Dessinateur, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Monsieur TALBI Ali**  
Monteur Qual. d'ensemble Mécanique, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Madame TINGAUD Michèle**  
Leader, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame TINGAUD Michèle**  
Leader, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame VEILANDE Sylvie**  
Chef d'Equipe, GROUPE FRANCAISE DE GASTRONOMIE, BASSOU.
- **Monsieur VENTURA Bruno**  
Agent Technique, FORCLUM , AUXERRE .
- **Madame VERLIN Nelly**  
Comptable, MOULINS DUMEE, SENS.
- **Madame VOISIN Martine**  
Techn. des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur WEBER Jacky**  
Agent de Maintenance, METAL DEPLOYE, MONTBARD.
- **Monsieur ZARZOUR Ahmed**  
Opérateur Prod.Log., TUBAUTO, SENS.

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Madame BARJON Marie Christine**  
Resp.d'équipe tarification RA, PARTNER REL, PARIS.
- **Madame BARJOT Nicole**  
Employée aux Ventes, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
- **Monsieur BAUDAT Robert**  
Technico Com., VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Madame BAUDET Annie**  
Techn. des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame BEIRENS Evelyne**  
Référént Technique, CPAM DE L'ESSONNE, EVRY.
- **Madame BEURDELEY Jeannine**  
Professionnel Confirmé, POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
- **Monsieur BLANCO Paul**  
Ouvrier Professionnel, ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, SENS .
- **Monsieur BORDAS Jean Paul**  
Gardien, SAM, MONTEREAU.
- **Monsieur BRAGARD Michel**  
Technicien Méthodes, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Madame BRIDERON Annick**  
Technicienne Logistique, VALEO, ST CLEMENT.
- **Monsieur CALLUE Claude**  
Chef de Mission, FIDUCIAL, ANGERS.
- **Monsieur CHARPY François**  
Monteur en Chauffage, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Madame CLEMENTZ Monique**  
Technicienne Logistique, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame CUREAU Maryvonne**  
Manager Com. SC, CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur CUTIER Jean François**  
Chauffeur Livreur, VILLEBENOIT NORD, SENS .
- **Madame DAPOIGNY Martine**  
Hôtesse d'Accueil Stand., SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
- **Monsieur DARDE Dominique**  
Electronicien, THALES AIR SYSTEMS SA, FLEURY LES AUBRAIS.
- **Monsieur DELAPIERRE Daniel**  
Mécanicien, COLAS CENTRE OUEST, NANTES.
- **Monsieur DENIS Patrice**  
Technicien Chauffage, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Monsieur DONDI Philippe**  
Chef de machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame DUCROT Claude**  
Vendeuse, COCELEC CENTRE, ST FLORENTIN.
- **Madame DUHAILLIER Mireille**  
Responsable Cellule Client, MOUVEX SAS , AUXERRE.
- **Madame FEURCLET Patricia**  
Opératrice Production, IBIDEN DPF FRANCE, COURTENAY.
- **Monsieur FLOUR Pierre**  
Conducteur d'engins Lourds de Méc., ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Madame FORGUE Christine**  
Technicien Etudes, SNECMA , MOISSY CRAMAYEL.
- **Madame FOUBARD Colette**  
Aide Comptable, SENOBLE, JOUY.
- **Monsieur FOUCAULT Serge**  
Monteur en Chauffage, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Monsieur FRESSE Christian**  
Technicien PPS, AIR FRANCE , ROISSY CDG.
- **Monsieur GASSET Jean Louis**  
Chauffeur Livreur, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Monsieur GIACOPELLI Patrick**  
Employé de Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.

- **Monsieur GIE Pierre**  
Technicien de Fabrication, MOUVEX SAS , AUXERRE
- **Madame GOHIER Francine**  
Machiniste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur GOUARD Alain**  
Vendeur Electroménager, ETS J. CONTZLER, AUXERRE.
- **Monsieur GUENDOUL Salah**  
Agent Prof. de Fabrication, EXIDE TECHNOLOGIES SAS, AUXERRE.
- **Monsieur GUILLEMIN Daniel**  
Chef Groupe Industrialisation, SICLI, SAINT FLORENTIN.
- **Monsieur HABERT Michel**  
Responsable Magasin, TUBAUTO, SENS.
- **Madame HOGUET Evelyne**  
Technicien Conseil PF, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur JOUDELAT Jacky**  
Chauffeur Livreur, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Madame LALOY Annick**  
Référént Technique PF, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Madame LAUTERFING Dominique**  
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame LAVALLEE Danièle**  
Technicien Conseil PF, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur LECARPENTIER Patrick**  
Technicien Outilleur, VALEO, ST CLEMENT.
- **Madame LEFEVRE PICARD Françoise**  
Assistant de Dépt., CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
- **Monsieur LIEBAERT Alain**  
Employé de la , BANQUE KOLB, NANCY.
- **Monsieur MANDROT Alain**  
Agent de Magasin, SMPE, ST FLORENTIN.
- **Monsieur MARIA Daniel**  
Cariste, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.
- **Monsieur MATIGNON Jean Paul**  
Couvreur, LABOISE, SENS.
- **Monsieur MERAT Alain**  
Agent Professionnel, FLERTEX SAS, ST FLORENTIN.
- **Madame MINOST Annie**  
Administratif Contrôle, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame NONET Nicole**  
Chargée d'Exploitation, CREDIT MUTUEL , DIJON .
- **Mademoiselle PAILLARD Marie France**  
Agent de Production Spéc., LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Monsieur PFISTER Christian**  
Directeur, ARGOS ENERGIES, SENS.
- **Monsieur PION Dominique**  
Responsable Chiffrages R&D, SMPE, TONNERRE.
- **Madame PORTE Francine**  
Contrôleuse, PRECILEC, AUXERRE.
- **Mademoiselle POT Martine**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Madame POTHERAT Monique**  
Agent Qual. de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
- **Monsieur QUANTIN Alain**  
Chauffeur, SOUFFLET TRANSPORTS, NOGENT SUR SEINE.
- **Monsieur RAUX Yves**  
Mécanicien, VILLEBENOIT SUD, AUXERRE.
- **Monsieur RIGAUT Dominique**  
Agent Technique, SAFRAN, PARIS.
- **Madame ROCHE Mireille**  
Agent de Production Spéc., LES LAVANDIERES, MALAY LE GRAND.
- **Mademoiselle ROLLET Annick**  
Agent d'Ent.Qual.Buandière, BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE, AUXERRE.



- **Monsieur ROSAIN Michel**  
Chef d'Atelier, FRAIKIN FRANCE, MONETEAU.
- **Madame THOMAS Christiane**  
Conseillère Adm. et Comptable, CARREFOUR, SENS.
- **Monsieur TOLOIS Patrick**  
Chef d'Equipe, IBIDEN DPF FRANCE, COURTENAY.
- **Monsieur TONIOLO Gilles**  
Technicien Conditionnement, SILEC CABLE, MONTEREAU .
- **Madame TREMBLAY Patricia**  
Secrétaire, FORCLUM, AUXERRE .
- **Monsieur URBES Serge**  
Maçon, MOREAU SARL, TONNERRE.
- **Monsieur VERET Alain**  
Technicien, ARGOS ENERGIES, MONETEAU.
- **Monsieur VOINOT Yvan**  
Directeur SM, CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur VUILLAUME Christian**  
Soudeur Manuel Qualifié, ATELIERS DE JOIGNY, JOIGNY.

Le Préfet Pascal LELARGE

**MAISON D'ARRET**

**Décision du 7 janvier 2011 portant délégation de signature – Jean Luc AUBIN**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc AUBIN, lieutenant, adjoint au chef d'établissement.

Aux fins de :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de [RESSORT DE LA DISP], au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,  
Fred NASSO

### **Décision du 7 janvier 2011 portant délégation de signature – Johann MERLY**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Johann MERLY, lieutenant, chef de détention.

Aux fins de :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de [RESSORT DE LA DISP], au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,  
Fred NASSO

### **Décision du 7 janvier 2011 portant délégation de signature – Christophe MARCOTTE**

Monsieur Fred NASSO, Commandant pénitentiaire, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Auxerre décide de donner délégation permanente de signature à Monsieur Christophe MARCOTTE, Premier Surveillant pour les décisions suivantes :

- Affectation en cellule et changement d'affectation (R.57-6-24)
- Rédaction d'un rapport d'enquête (R.57-7-14)
- Placement, à titre préventif, d'un détenu en cellule disciplinaire (R.57-7-18)
- Classement d'un détenu à un poste de travail, mise à pied ou déclassement (R.57-7-22)
- Elaboration de la fiche de suivi et d'escorte d'une extraction médicale
- Accès à l'armurerie de l'établissement

Le chef d'établissement  
Fred NASSO

### **Décision du 7 janvier 2011 portant délégation de signature – Pascal POULAIN**

Monsieur Fred NASSO, Commandant pénitentiaire, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Auxerre décide de donner délégation permanente de signature à Monsieur Pascal POULAIN, Premier Surveillant pour les décisions suivantes :

- Affectation en cellule et changement d'affectation (R.57-6-24)
- Rédaction d'un rapport d'enquête (R.57-7-14)
- Placement, à titre préventif, d'un détenu en cellule disciplinaire (R.57-7-18)
- Classement d'un détenu à un poste de travail, mise à pied ou déclassement (R.57-7-22)
- Elaboration de la fiche de suivi et d'escorte d'une extraction médicale
- Accès à l'armurerie de l'établissement

Le chef d'établissement  
Fred NASSO

### **Décision du 7 janvier 2011 portant délégation de signature – Stéphane COLIN**

Monsieur Fred NASSO, Commandant pénitentiaire, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Auxerre décide de donner délégation permanente de signature à Monsieur Stéphane COLIN, Premier Surveillant pour les décisions suivantes :

- Affectation en cellule et changement d'affectation (R.57-6-24)
- Rédaction d'un rapport d'enquête (R.57-7-14)
- Placement, à titre préventif, d'un détenu en cellule disciplinaire (R.57-7-18)
- Classement d'un détenu à un poste de travail, mise à pied ou déclassement (R.57-7-22)
- Elaboration de la fiche de suivi et d'escorte d'une extraction médicale
- Accès à l'armurerie de l'établissement

Le chef d'établissement  
Fred NASSO

### **Décision du 7 janvier 2011 portant délégation de signature – Hervé HEIZER**

Monsieur Fred NASSO, Commandant pénitentiaire, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Auxerre décide de donner délégation permanente de signature à Monsieur Hervé HEIZER, Premier Surveillant pour les décisions suivantes :

- Affectation en cellule et changement d'affectation (R.57-6-24)
- Rédaction d'un rapport d'enquête (R.57-7-14)
- Placement, à titre préventif, d'un détenu en cellule disciplinaire (R.57-7-18)
- Classement d'un détenu à un poste de travail, mise à pied ou déclassement (R.57-7-22)
- Elaboration de la fiche de suivi et d'escorte d'une extraction médicale
- Accès à l'armurerie de l'établissement

Le chef d'établissement  
Fred NASSO

### **Décision du 21 janvier 2011 portant délégation de signature – Carine JONROND**

Monsieur Jean-Pierre ORABONA, Directeur fonctionnel, chef d'établissement de JOUX LA VILLE décide de donner Délégation permanente de signature à Mademoiselle Carine JONROND, directrice à JOUX LA VILLE aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de CENTRE EST DIJON, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,  
Jean-Pierre ORABONA

## Décision du 21 janvier 2011 portant délégation de signature – Dabia LEBRETON

Monsieur Jean-Pierre ORABONA, Directeur fonctionnel, chef d'établissement de JOUX LA VILLE décide de donner délégation permanente de signature à Madame Dabia LEBRETON, directrice adjointe à JOUX LA VILLE aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de CENTRE EST DIJON, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,  
Jean-Pierre ORABONA

### **ORGANISMES NATIONAUX**

#### **COUR APPEL DE PARIS**

### **Décision du 18 janvier 2011 portant délégation de signature pour le fonctionnement du pôle Chorus**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris. Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de l'Antenne Régionale de l'Equipement de Paris.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

François FALLETTI

Jacques DEGRANDI

**Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus :**

| <b>NOM</b>         | <b>PRENOM</b> | <b>CORPS/GRADE</b>        | <b>FONCTION</b>   | <b>ACTES</b>                         | <b>SEUIL (le cas échéant)</b>                            |
|--------------------|---------------|---------------------------|---|--------------------------------------|--|
| BEAUDEUX           | Elodie        | Greffier en chef,         | Responsable du pôle Chorus, responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations | Tout acte de validation dans Chorus. | Aucun seuil pour la signature des bons de commande       |
| MONTAY             | Emilie        | Greffier en chef          | Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait et des demandes de paiement.   | Tout acte de validation dans Chorus. | Aucun seuil pour la signature des bons de commande       |
| PEREIRA            | Sabrina       | Greffier en chef          | Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait et des demandes de paiement  | Tout acte de validation dans Chorus. | Aucun seuil pour la signature des bons de commande       |
| GAUDY              | Béatrice      | Greffière                 | Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes                 | Tout acte de validation dans Chorus. | Signature des bons de commande inférieurs à 10 000 € TTC |
| ALIBERT            | Marylène      | Greffière                 | Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes  | Tout acte de validation dans Chorus. | Signature des bons de commande inférieurs à 10 000 € TTC |
| NKELETELA-BIBOUSSI | Brunette      | Secrétaire administrative | Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes                 | Tout acte de validation dans Chorus. | Signature des bons de commande inférieurs à 10 000 € TTC |



|          |         |                           |   |                                      |  |
|----------|---------|---------------------------|---|--------------------------------------|--|
| ROY      | Nicolas | Secrétaire administratif  | Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, | Tout acte de validation dans Chorus. | Signature des bons de commande inférieurs à 10 000 € TTC |
| MALHERBE | Viviane | Secrétaire administrative | Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, | Tout acte de validation dans Chorus. | Signature des bons de commande inférieurs à 10 000 € TTC |

**Nb :** l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le(la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).

### **Décision du 18 janvier 2011 portant délégation de signature**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation conjointe de leur signature est donnée à M. Didier TRISCOS, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Paris, à Mme Agnès LABREUIL, à Mme Marie-Françoise VERDUN, et à M. Marc SALVINI, directeurs délégués à l'administration régionale judiciaire adjoints de la cour d'appel de Paris, pour les assister dans l'exercice de leurs attributions en matière d'administration des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel de Paris, dans les domaines :

- de la gestion administrative de l'ensemble du personnel ;
- de la formation du personnel à l'exception de celle des magistrats, des concours de recrutement des fonctionnaires ;
- de la préparation et de l'exécution des budgets opérationnels de programme ;
- de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- de la gestion du patrimoine immobilier et du suivi des opérations d'investissement dans le ressort ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TRISCOS, de Mme Agnès LABREUIL, de Mme Marie-Françoise VERDUN et de M. Marc SALVINI, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à M. Gérard PROT, greffier en chef, responsable du département de la gestion des ressources humaines, pour les domaines de la gestion administrative du personnel, des concours de recrutement des fonctionnaires et de la formation du personnel à l'exception de celle des magistrats, à Mme Isabelle Canova, greffière en chef, responsable du département des systèmes d'information, pour le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celles des magistrats, à Mme Claudine LALLIARD, greffière en chef, responsable du bureau de la gestion budgétaire et de l'ordonnancement secondaire, pour les domaines de la préparation et de l'exécution des budgets opérationnels de programme ;

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard PROT, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à Mme Nathalie MORIN, greffière en chef, pour les attributions qui lui sont dévolues en matière de gestion du personnel et des emplois, à Mme Sylviane de RICOLFIS greffière en chef, pour les attributions qui lui sont dévolues en matière de gestion des rémunérations, à M. Cédric Fumeron, greffier en chef, pour les attributions qui lui sont dévolues en matière de gestion de la formation, des concours et de l'information sociale, ainsi qu'à Mme Stéphanie LESCIEUX, greffière en chef, pour les attributions qui leur sont dévolues en matière de gestion de la formation, à Mme Nicole CASTAGNA, greffière en chef, pour les attributions qui lui sont dévolues en matière de gestion des concours, à Mme Appoline GUILLAUME, greffière, responsable de la gestion des ressources humaines adjointe et à Mme Nadjat MAHI, secrétaire administrative, pour les attributions qui leur sont dévolues en matière de transmission de pièces justificatives à la recette générale des finances de Paris ou d'établissement d'attestations et de certificats administratifs ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle CANOVA, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à Mme Sandrine BIZOUARD, greffière en chef, pour les attributions qui lui sont dévolues pour le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de formation informatique du personnel, à l'exception de celles des magistrats.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine LALLIARD, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à Mme Emeline Durand, et à Mme Sabrina Pereira, greffières en chef, pour les attributions qui leur sont dévolues en matière de gestion budgétaire, à Mme Emilie MONTAY, greffière en chef, pour les attributions qui lui sont dévolues en matière de frais de justice ;

Article 6 : Délégation conjointe de leur signature est donnée à M. Didier TRISCOS, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Paris et à Mme Agnès LABREUIL, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire adjointe de la cour d'appel de Paris, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des budgets opérationnels de programmes du ressort :

- pour le programme 166 – Justice Judiciaire : Articles 01 et 02 ;

- pour le programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ;

- pour le programme 213 – Conduite et pilotage de la politique de la justice et rattachés : action sociale ;

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TRISCOS et de Mme Agnès LABREUIL, la délégation prévue à l'article 6 est donnée à Mme Claudine LALLIARD, greffière en chef, responsable du bureau de la gestion budgétaire et de l'ordonnancement secondaire, à Mme Stéphanie FAURE, greffière en chef, responsable de gestion budgétaire, à Mme Emeline DURAND et Mme Sabrina PEREIRA, greffières en chef, responsables de gestion budgétaire, à Mme Emilie MONTAY, greffière en chef, responsable du bureau des frais de justice ;

Article 8 : Délégation conjointe de leur signature est donnée à M. Didier TRISCOS, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Paris, à M. Marc SALVINI, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Agnès LABREUIL, à Mme Marie-Françoise VERDUN, directrices déléguées à l'administration régionale judiciaire adjointes, pour la passation des marchés publics répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel de Paris ;

Article 9 : Délégation conjointe de leur signature est donnée à Mme Marine COCHARD, agente contractuelle, responsable du service marchés publics et achats, dans la limite des actes de gestion administrative liés à la passation des marchés publics ;

Article 10 : Pour le fonctionnement du pôle Chorus, les signatures ont été déléguées par acte séparé ;

Article 11 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional ;

François FALLETTI

Jacques DEGRANDI

#### **ORGANISMES REGIONAUX :**

### **PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE, PREFECTURE DE LA COTE D'OR**

#### **Arrêté préfectoral n°11-21 BAG du 25 janvier 2011**

#### **portant délégation de signature du Secrétaire général de la préfecture de Côte d'Or en matière de gestion des personnels administratifs relevant du MIOMCTI pour les départements et de la région Bourgogne**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Mme Martine JUSTON, Secrétaire générale de la préfecture de Côte d'Or, pour la gestion des personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, et notamment pour le recrutement et la gestion des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires, relevant des départements et de la région Bourgogne.

Article 2- l'arrêté préfectoral n° 11-06 BAG du 3 janvier 2011 est abrogé.

La préfète de région Bourgogne,  
Anne BOQUET

**Arrêté N°DSP 162/2010 du 29 novembre 2010**

**fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour le Centre Hospitalier d'Auxerre**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale pour le Centre Hospitalier d'Auxerre est fixé, pour l'année 2011 à **100% pour les médicaments et pour les produits et prestations.**

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne,  
la Directrice de la Santé Publique  
Francette MEYNARD

**Arrêté N°DSP 163/2010 du 29 novembre 2010**

**fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour la Clinique Paul Picquet**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale pour la Clinique Paul Picquet est fixé, pour l'année 2011 à **100% pour les médicaments et pour les produits et prestations.**

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne,  
la Directrice de la Santé Publique  
Francette MEYNARD

**Arrêté N°DSP 164/2010 du 29 novembre 2010**

**fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011 pour le Centre Hospitalier d'Avallon**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale pour le Centre Hospitalier d'Avallon est fixé, pour l'année 2011 à **95% pour les médicaments et à 100% pour les produits et prestations.**

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne,  
Cécile COURREGES

**Arrêté N°DSP 165/2010 du 29 novembre 2010**  
**fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance**  
**maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations**  
**d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011**  
**pour le Centre Hospitalier de Joigny**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale pour le Centre Hospitalier de Joigny est fixé, pour l'année 2011 **à 100% pour les médicaments et pour les produits et prestations.**

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé  
de Bourgogne,  
la Directrice de la Santé Publique  
Francette MEYNARD

**Arrêté N°DSP 166/2010 du 29 novembre 2010**  
**fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance**  
**maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations**  
**d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011**  
**pour le Centre Hospitalier de Tonnerre**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale pour le Centre Hospitalier de Tonnerre est fixé, pour l'année 2011 **à 100% pour les médicaments et pour les produits et prestations.**

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé  
de Bourgogne,  
la Directrice de la Santé Publique  
Francette MEYNARD

**Arrêté N°DSP 167/2010 du 29 novembre 2010**  
**fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance**  
**maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations**  
**d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011**  
**pour la Polyclinique Sainte Marguerite**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale pour la Polyclinique Sainte Marguerite est fixé, pour l'année 2011 **à 100% pour les médicaments et pour les produits et prestations.**

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé  
de Bourgogne,  
la Directrice de la Santé Publique  
Francette MEYNARD

**Arrêté N°DSP 168/2010 du 29 novembre 2010**  
**fixant le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance**  
**maladie des médicaments et des produits et prestations, facturables en sus des prestations**  
**d'hospitalisation, mentionnés à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale au titre de l'année 2011**  
**pour le Centre Hospitalier de Sens**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le taux de remboursement de la part prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations mentionnés à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale pour le Centre Hospitalier de Sens est fixé, pour l'année 2011 à **100% pour les médicaments et pour les produits et prestations.**

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé  
de Bourgogne,  
la Directrice de la Santé Publique  
Francette MEYNARD

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**Décision du 14 janvier 2011**  
**portant subdélégation de signature**

Article 1

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région BOURGOGNE donne subdélégation à, madame Jeanne HARBONNIER, Directrice de l'Unité territoriale de l'Yonne par intérim,

- pour signer et procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 6 du budget opérationnel de programme 103 national (FNE, chômage partiel),
- et pour signer au nom du Préfet de département de l'Yonne, tous les actes administratifs, décisions et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région BOURGOGNE dans les domaines suivants relevant de la compétence du Préfet du département de l'Yonne, sous réserve des exclusions visées par l'art 3 de l'arrêté de délégation du 10 janvier 2011 susvisé :

| N° de cote | Nature du domaine de délégation   |
|------------|---|
| <b>A</b>   | <b>Salaires</b> (Code du travail 7 <sup>ème</sup> partie)                       |
| A1-A2      | Travailleurs à domicile   |
| <b>B</b>   | <b>Congés -Repos hebdomadaire</b> (Code du travail 3 <sup>ème</sup> partie)     |
| B-1        | fixation des avantages en nature pour le calcul des congés payés                |
| B-2        | Dérogations au repos dominical  |
| <b>C</b>   | <b>Conseillers du salarié</b> (Code du travail 1 <sup>ère</sup> partie)         |
| C-1        | remboursement des salaires et frais de déplacement                              |
| <b>D</b>   | <b>Conflits collectifs</b> (Code du travail 2 <sup>ème</sup> partie)            |
| D-1        | Procédures de conciliation ou de médiation                                      |
| <b>E</b>   | <b>Agences de mannequins</b> (Code du travail 7 <sup>ème</sup> partie)          |
| E-1        | Attribution, retrait de licences  |
| <b>G</b>   | <b>Apprentissage et alternance</b> (Code du travail 6 <sup>ème</sup> partie)    |
| G-1        | Décisions d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite de contrats |
| <b>H</b>   | <b>Main d'oeuvre étrangère</b> (Code du travail 5 <sup>ème</sup> partie)        |
| H-1        | Autorisations de travail  |

|                   |   |
|-------------------|---|
| H-2               | Visa de convention de stage d'un étranger   |
| <b>I</b>          | <b>Emploi</b> (Code du travail 5 <sup>ème</sup> partie)   |
| I-1               | Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel   |
| I-2               | Convention FNE  |
| I-4               | Décision d'opposition à la qualification d'emploi menacé  |
| I-7               | Agrément des SCOP   |
| I-8               | Agrément des SCIC (intérêt collectif)   |
| I-9               | Dispositifs locaux d'accompagnement   |
| I-11              | Décisions d'agrément d'association et entreprise d'aide à la personne   |
| I-13              | Décisions d'insertion par l'activité économique   |
| I-16              | Aides à l'hôtellerie et à la restauration   |
| <b>J</b>          | <b>Garantie de ressources de travailleurs sans emploi</b> (Code du travail 5 <sup>ème</sup> partie)   |
| J-1               | Exclusion des droits à l'allocation de recherche d'emploi, d'allocation d'attente et de solidarité spécifique- Refus d'ouverture des droits à l'ASS et à l'AER. |
| <b>K</b>          | <b>Formation professionnelle</b> (Code du travail 6 <sup>ème</sup> partie)  |
| K-1               | Délivrance des titres professionnels  |
| K-2               | Validation des acquis de l'expérience (VAE)   |
| <b>L</b>          | <b>Emploi des travailleurs handicapés</b> (Code du travail 5 <sup>ème</sup> partie)   |
| L-1               | Contrôle des déclarations d'employeurs et émission des titres de perception   |
| <b>N° de cote</b> | <b>Nature du domaine de délégation</b>  |
| L-2               | Agrément des accords d'entreprises  |
| L-3               | Subventions d'installation des travailleurs handicapés  |
| L-4               | Décision de reconnaissance de lourdeur de handicap  |

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Jeanne HARBONNIER, la subdélégation prévue à l'article 1 de la présente décision sera exercée par :

- Florence LAMESA, directrice adjointe du travail
- Béatrice ACEVEDO, inspectrice du travail
- Pierre GASSER, inspecteur du travail
- Roland GOREGUES, inspecteur du travail
- Nicolas LADU, inspecteur du travail

Article 3 :

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région BOURGOGNE donne subdélégation à Monsieur Pascal TOMEI, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, pour signer au nom du préfet de département de l'Yonne, tous les actes administratifs et correspondances relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs :

- au maintien des dispenses accordées en application de l'article 62.3 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 pris pour l'application du décret du 3 mai 2001 susvisé ;
- à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

Cette subdélégation s'exerce sous réserve des exclusions prévues à l'article 3 de l'arrêté de délégation du 10 janvier 2011 susvisé:



Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal TOMEI, la subdélégation prévue à l'article 3 sera exercée par :

- Monsieur Thierry TROUILLOT,
- Monsieur Michel FEUILLEBOIS.

Article 5:

La présente décision prend effet le jour suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la région. Le Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délégation.

La Directrice régionale des entreprises de la concurrence,  
de la consommation du travail et de l'emploi

**Décision n°2011- 3 d 2011 du 11 janvier 2011  
portant subdélégation de signature**

Article 1 : La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région BOURGOGNE donne subdélégation à

- Madame Jeanne HARBONNIER, Responsable de l'unité territoriale de l'Yonne, pour signer tous les actes, arrêtés, décisions et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'unité territoriale de la DIRECCTE de l'Yonne et à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires attachés à cette même unité, dans les conditions fixées par les règlements en vigueur, et pour lesquels elle a elle-même reçu délégation par arrêté préfectoral n° 11-03 BAG du 3 janvier 2011 susvisé. Cette subdélégation sera exercée dans les conditions et limites prévues par ledit arrêté.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne HARBONNIER, la subdélégation prévue à l'article 1 du présent arrêté, sera exercée par :

- Florence LAMESA, directrice adjointe du travail
- Béatrice ACEVEDO, inspectrice du travail
- Pierre GASSER, inspecteur du travail
- Roland GOREGUES, inspecteur du travail
- Nicolas LADU, inspecteur du travail

Article 3:

La présente décision prend effet le jour suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la région. Le Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

La Directrice régionale des entreprises de la concurrence,  
de la consommation du travail et de l'emploi  
Isabelle NOTTER

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

**État des zones de développement de l'éolien dans le département de l'Yonne à la date du 31 décembre 2010  
(en application des dispositions prévues au III de l'article 1 du décret 2001-410)**

(Nota : Le présent état liste les ZDE autorisées , indépendamment des éventuels contentieux en cours y afférant)

| ZDE                             | Bénéficiaires                   | Implantation  | Date certificat obligation d'achat | Puissance attribuée          | Puissance cumulée | Mise en service | Puissance résiduelle disponible |
|---------------------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|------------------------------|-------------------|-----------------|---------------------------------|
| <b>Joux-la-Ville</b>            | Arrêté préfectoral du 14/05/07  | Joux-la-Ville, Grimault, Massangis  |                                    | <b>155 MW</b>                |                   |                 | <b>155 MW</b>                   |
| 1                               | <i>Eoles Yonne</i>              | <i>Joux-la-Ville, Grimault, Massangis</i>   |                                    | <i>62,1 MW<sup>(1)</sup></i> |                   |                 |                                 |
| <b>Forterre</b>                 | Arrêté préfectoral du 12/11/08  | Merry-le-Sec, Ouanne  |                                    | <b>40 MW</b>                 |                   |                 | <b>40 MW</b>                    |
|                                 | <i>EoleRes</i>                  | <i>Merry-le-Sec, Ouanne</i>   |                                    | <i>35 MW<sup>(1)</sup></i>   |                   |                 |                                 |
| <b>Entre Serein et Armançon</b> | Arrêté préfectoral du 15/10/09  | Argenteuil-sur-Armançon, Censy, Chatel-Gerard, Jouancy, Moulins-en-Tonnerrois, Pasilly et Sarry |                                    | <b>90 MW</b>                 |                   |                 | <b>90 MW</b>                    |
| 1                               | <i>Gamesa</i>                   | <i>Pasilly, Censy, Moulins-en-Tonnerrois</i>  |                                    | <i>24 MW<sup>(1)</sup></i>   |                   |                 |                                 |
| 2                               | <i>SAS Parc éolien de Sarry</i> | <i>Sarry, Chatel-Gerard</i>   |                                    | <i>27,5 MW<sup>(1)</sup></i> |                   |                 |                                 |
|                                 |                                 |   |                                    |                              |                   |                 |                                 |

(1) Puissance des permis éoliens délivrés dans la ZDE, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une demande de certificat.

**Arrêté du 11 janvier 2011**

**portant subdélégation de signature en matière d'ingénierie publique dans le département de l'Yonne**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est accordée à :

• M. Yannick MATHIEU, directeur adjoint du CETE de Lyon,  
à l'effet :

- d'apprécier l'opportunité de la candidature de l'état (CETE de Lyon) à des prestations d'ingénierie publique d'un montant inférieur à 90.000 euros HT ;
- de signer les candidatures et offres d'engagement de l'état (CETE de Lyon), ainsi que toutes pièces afférentes pour les prestations d'ingénierie publique, quel que soit leur montant.

**Article 2 :** La délégation prévue à l'article 1 est également donnée aux fonctionnaires suivants dans le cadre de leurs attributions propres, à l'exception des candidatures et offres pour des prestations d'un montant supérieur ou égal à 90.000 € HT :

- Mme Dominique CHATARD, secrétaire générale du CETE de Lyon ;
- M. Pascal HEURTEFEUX, secrétaire général adjoint du CETE de Lyon ;
- M. Bernard ALLOUCHE, consultant expert du CETE de Lyon ;
- Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- Mme Marie-Noëlle PAILLOUX, directrice adjointe du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. Laurent LAMBERT, directeur adjoint du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. David CHUPIN, directeur du département environnement, territoires, climat (DETC) ;
- M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;
- M. Marc MEYER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;
- M. Éric JANOT, directeur du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- M. Marc CÉCILLON, chef du groupe des infrastructures de transport (GIT) du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- M. Thierry SALSET, chef du groupe bâtiment et acoustique (GBC) du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- Mme Dominique DELOUIS, directrice du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;
- Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;
- M. Didier JAN, directeur adjoint du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;
- M. Gilles GAUTHIER, directeur du département laboratoire de Lyon (DLL) ;
- M. David DAGUILLON, directeur adjoint du département laboratoire de Lyon (DLL) à compter du 01/02/2011 ;
- M. Fabien DUPREZ, directeur du département mobilités (DMOB) ;
- M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint du département mobilités (DMOB).

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne et le directeur du CETE de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de l'Yonne et publié au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de subdélégation du 02 août 2010.

Pour le Préfet de l'Yonne et par délégation,  
Le Directeur du CETE de Lyon  
Bruno LHUISSIER

**Agence régionale de santé de Bourgogne – DT Saône et Loire**

**Avis de recrutement sans concours de huit agents des services hospitaliers qualifiés au titre de l'année 2010 au centre hospitaliers de Mâcon (71) au titre de l'année 2010**

Le centre hospitalier de MACON recrute **8 Agents des Services Hospitaliers Qualifiés** en application du décret n°2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée.

Un dossier de candidature comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé comportant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée est à adresser à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines – Centre hospitalier – 71018 MACON Cédex au plus tard deux mois après la publication du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône et Loire.

Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission constituée chargée du recrutement.

**Avis de recrutement sans concours de huit agents de services hospitaliers qualifiés à l'EHPAD de Buxy (71)**

Une sélection par la commission créée à cet effet le 3 Janvier 2011, aura lieu à l'EHPAD de BUXY (Saône et Loire), en vue de pourvoir la vacance de 8 postes d'Agents des services hospitaliers qualifiés en application du décret 2004-118 du 6 février 2004,

Peuvent faire acte de candidature, toute personne âgée de 55 ans maximum au 1er janvier 2009, sans condition de titres ou de diplômes, sans préjudice des dispositions légales relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.

Les dossiers de candidatures devront comporter une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée.

Seuls les candidats retenus préalablement par la commission de sélection seront convoqués à l'entretien.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard, deux mois après affichage du présent avis en préfecture et sous préfecture du département et après publication au recueil des actes administratifs du département de Saône et Loire, le cachet de la poste faisant foi, à :

Madame la Directrice par intérim de l'EHPAD BUXY  
Maison du champ fleury  
Chemin des marbres  
71390 BUXY

### **Avis de concours sur titres pour le recrutement de quatre aides soignants à l'EHPAD de Buxy (71)**

L'EHPAD de BUXY (Saône et Loire) organise un concours sur titres pour le recrutement de 4 postes d'aides-soignants.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 6 du décret 2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statuts particuliers des personnels aides-soignants, les titulaires soit du diplôme professionnel d'aide-soignant, soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-Médico-psychologique, soit du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture –remplissant les conditions énumérées à l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidatures devront comporter une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les justificatifs d'obtention des titres et diplômes requis et les emplois occupés en précisant la durée.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard, un mois après publication au recueil des actes administratifs du département de Saône et Loire, le cachet de la poste faisant foi, à :

Madame la Directrice de l'EHPAD de Buxy  
Maison du champ fleury,  
Chemin des marbres  
71390 BUXY

### **Avis de recrutement sans concours de trois adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2010 au centre hospitalier de Macon (71)**

Le centre hospitalier de MACON recrute **3 Adjoints Administratifs 2<sup>ème</sup> classe** en application du décret n° 2007-1184 du 3 août 2007 modifiant le décret 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière.

Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée.

Un dossier de candidature comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée est à adresser à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines – Centre hospitalier – 71018 MACON Cédex au plus tard deux mois après la publication du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône et Loire.

Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission constituée chargée du recrutement.